

❖ Commanderies par département ❖

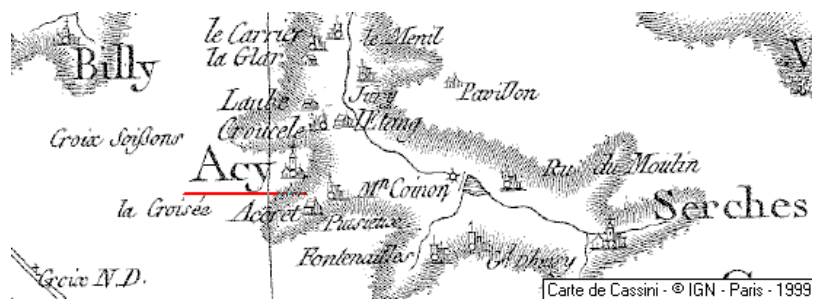
Les commanderies de France triées par département

Département de l'Aisne

Acy (02)

Métairie du Temple à Acy

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Chef-lieu de cantons - 02



Métairie du Temple à Acy

La maison d'Acy, à une lieue de Soissons, paraît n'avoir été qu'une simple métairie, dont une partie des terres aurait été donnée par un seigneur d'Ambrief, village voisin. Ce personnage, du nom de Robert, d'Ambrief, par des lettres de l'official de Soissons, du mois de janvier 1251, déclara faire donation aux Templiers, d'une pièce de terre arable qu'il avait sur le mont d'Acy, près Soissons, « in monte de Acy prope Suessionem », au lieu-dit aux Coutures de Beaumont, « in culturis de Bello monte. » Il leur accordait, en outre, huit essieus de terre et un terrage dans les deux coutures du Temple, dont une était située au Champ-des-Anes, « ad campum asinorum », et l'autre à la Marlière, « ad Malleriam », sur le chemin d'Ambrief, « in via de Ambriers. »

En 1474, Mathieu de Sully, commandeur du Mont-de-Soissons, accordait à bail

emphytéotique à Jean de Roussel, la maison d'Acy avec vingt-quatre setiers de terre en labour et vignes, située au lieu-dit « La Couturelle », tenant au chemin de la Vicomté, au canon annuel de 32 sols parisis, mais à la charge de faire édifier à ses frais, en dedans six ans, plusieurs bâtiments, et de mettre en culture de vigne vingt-quatre setiers de savarts qui appartenaient à la commanderie.

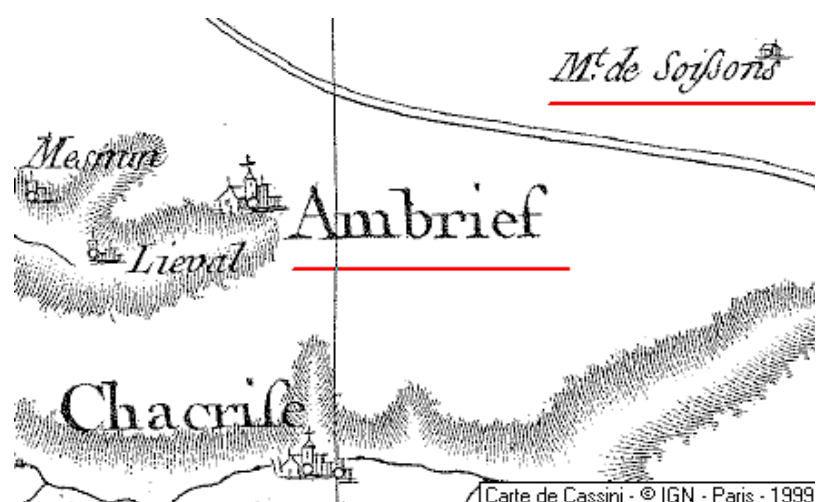
Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

Ambrief (02)

Domaine du Temple d'Ambrief

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Oulchy-le-Château - 02



Domaine du Temple d'Ambrief

A une demi-lieue du Mont-de-Soissons se trouvait domaine d'Ambrief, dont la maison était située dans la grande rue du village, presque à l'angle du chemin qui s'en détache pour aller à Mesmin. Voici comment s'exprime sur ce membre de la commanderie le rapport de la visite prieurale de 1495: « à une lieue, près de la ville de Soissons, a ung villaige nommé Ambriers, environ de XL feuz, la moitié desquelz sont hommes de la commanderie a foute juridicion, et les aultres à ung seigneur de Paris. Audit villaige, le Commandeur prent aucunes censives et rentes, et a une ferme où il y a une maison et grange pour le mestayer, Y a environ CC arpens de terres labourables, et donne de pourfiet par an X muis de blé les deux pars froment, et l'autre avoyne. »

Sources: *Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes*

de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome II, page 312

Item frater Egidius d'Espernaut sur Aisne diocesis Suessionensis, etatis sexaginta annorum, preceptor domus d'Ambliers juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo receptionis sue, dixit per juramentum suum quod XXI anni sunt quod fuit receptus in domo Montis Suessionensis, per fratrem Arnulphum de Wissemalle, presentibus fratre Radulpho de Mersin et quibusdam aliis fratribus de quorum nominibus non recolit.

Sources: *Procès des Templiers*, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Ambrief, commune d'Oulchy-le-Château

- Ambreium, 1163 (Cartulaire de Saint-Crespin-le-Grand, page 3)
- Ambriers, XIIIe siècle, (Cueilleret de l'Hôtel-Dieu de Soissons, 191)
- La vicomté appartenait en partie à la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Maupas, 1669 (Terrier de Maupas, page 75)
- La vicomté relevait de la châellenie de Pierrefonds

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne*, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Top

Ardon (02)

Domaine du Temple à Ardon

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Chef-lieu de cantons - 02



Domaine du Temple à Ardon

Cette maison, située dans la banlieue de Laon, possédait vers 1140 des cens ou rentes, pour assurer la desservance de sa chapelle. En 1261, Simon du Sart, chevalier et châtelain de Laon, pour augmenter ses revenus, abandonna aux Templiers tout ce qu'il avait en cens et vinages à Ardon et à Bruyères, avec tout droit de justice et de seigneurie pour en jouir en main-morte sans aucune charge ni servitude féodale. Il leur cédait, en outre, deux prés au terroir d'Ardon, « in territorio de Ardone », situés l'un au Plumiaus; et l'autre, aux Prés-Marie.

Quelques années après, Anselme de Horus, écuyer, par des lettres de l'official de Laon, du mois d'avril 1265, vendit, moyennant 190 livres tournois, aux frères de la chevalerie du Temple, tous les revenus seigneuriaux qu'il possédait au territoire d'Ardon et dans une prairie devant le moulin de Poleton. Cette vente comprenait, en outre, le quart des corvées d'Ardon, des vinages et de toute la justice et seigneurie du lieu commune avec les Templiers et autres ayant-droits. Le vendeur se réservait son droit de mouture du moulin de Poleton, une rente de quatre sols quatre deniers qu'il avait sur le même moulin, et une vigne qui lui appartenait au lieu dit Esquignart, contre le chemin qui menait à Bruyères.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Ardon, faubourg de Laon

- Ardo, 1128 (Cartulaire de l'évêché de Laon, charte 3)
- Villa de Ardun, 1225 (Cartulaire de Savigny, folio 177, archives des Ardennes)
- Ardosubtus-Laudunum, 1238 (Chartier de l'Hôtel-Dieu de Laon, B 31)
- Hardo, 1265 (Olim, tome I, page 644)
- Ardon-dessous-Laon, 1292 (Supplément de D. Grenier, 287)
- Ardon-sur-Liaue, 1344 (Archives de l'Empire Tr. des ch. reg. 74 n°161)
- Ardon-soubz-Laon, 1416 (Chartier de l'Hôtel-Dieu de Laon, A 1)
- Autrefois domaine de la commanderie de Laon et de l'abbaye de Saint-Jean et Hôtel-Dieu de Laon

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M.

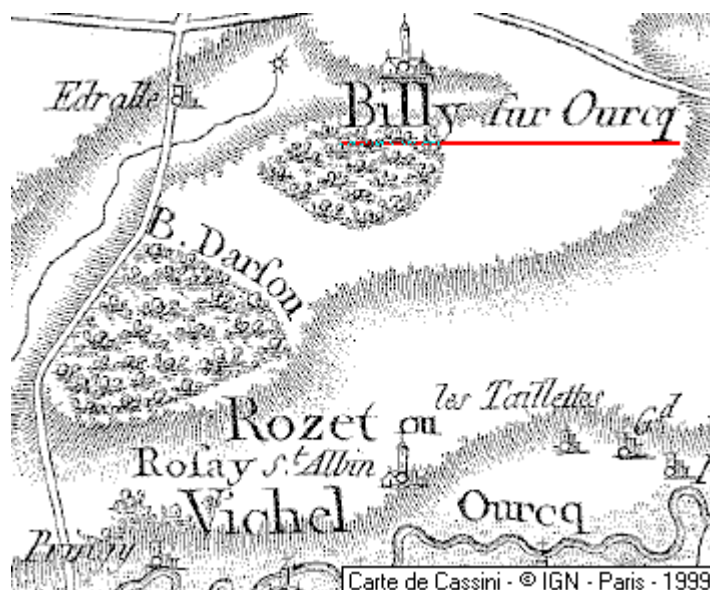
DCCC. LXXI

Top

Billy-sur-Ourcq

Maison du Temple de Billy sur Ourcq

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Oulchy-le-Château - 02



Maison du Temple de Billy sur Ourcq

Des lettres de Jacques, évêque de Soissons du mois de décembre 1236, portent que Gaudefroy, seigneur de Margival, a donné aux frères de la chevalerie du Temple, pour leur venir en aide dans la Terre-Sainte, tout ce qu'il avait à Billy-sur-Ourcq, en terres arables, en bois, nommés Bois de Forest et de Endefois, en prés, cens, terrages, hommes, justice et seigneurie; leur accordant, en outre, sa maison de Billy, rien réservé ni excepté, si ce n'est un muid du bois de Forest. Cette donation était faite à la charge d'une rente perpétuelle de dix livres fortes à payer chaque année au donateur, et après lui à ses héritiers.

En 1239, les religieux de Longpont, « Longi pontis », vendaient à Robert, alors commandeur de la maison du Temple, près de Soissons, pour le prix de 30 livres de Provins, la maison qui leur avait été donnée par maître Gauthier, autrefois curé de Billy-sur-Ourcq.

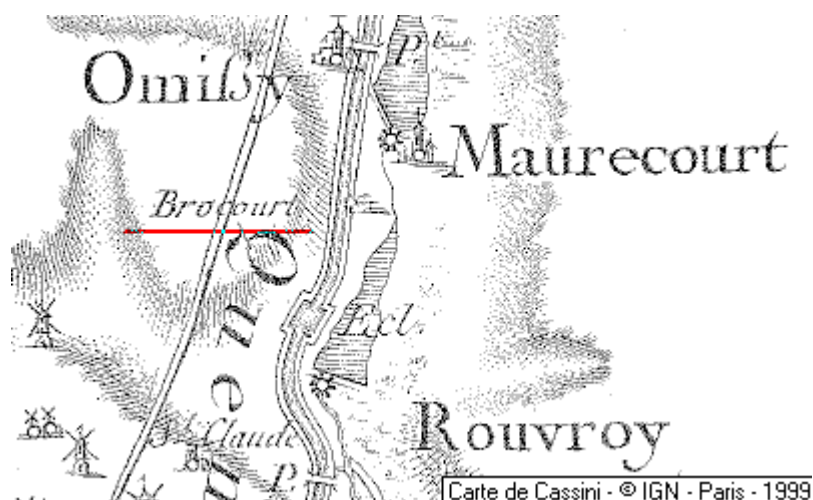
La maison du Temple de Billy était située contre le sentier qui conduisait au moulin de la Ville; les terres qui en dépendaient étaient de 80 arpents environ, affermées avec les rentes seigneuriales, en 1309, 57 livres 4 sols.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Brocourt (02)

Maison de Brocourt

Département: Aisne, Arrondissement et Canton: Saint-Quentin - 02



Localisation: Maison de Brocourt

En 1223. Acte par lequel Raoul de Brocourt (R. de Brouccort) chevalier, reconnaît être l'homme des Templiers, à cause de la Maison appelée Saint-Prul. (actum in domo Eterpigny de Castelerio)

Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie.

Tome 2, par M. Hippolyte Cocheris. Editeur Durand Paris 1854

Brocourt

XXIV - 1223. Acte par lequel Raoul de Brocourt (1) (R. de Broccort) chevalier, reconnaît être l'homme des Templiers, à cause de la maison appelée Saint-Prul (2).

Actum in domo Templi de Castelerio.

1. Brocourt est situé sur la carte de cassini au Nord de Saint-Quentin, entre Maurecourt et Omissy.

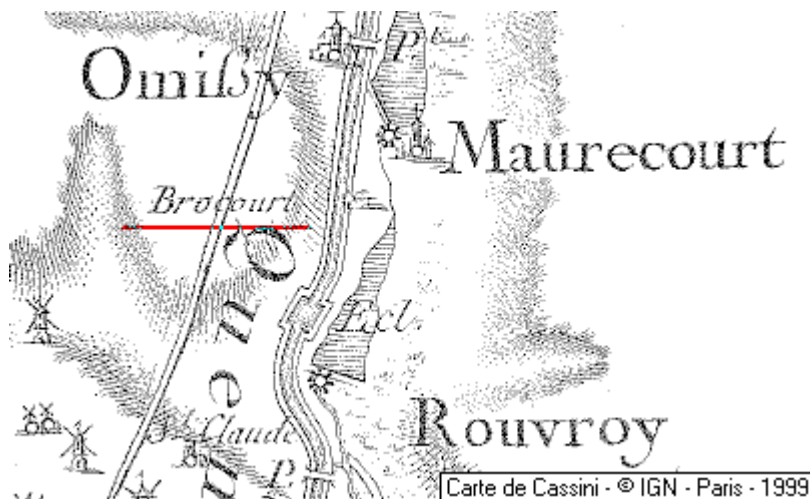
2. C'est probablement la Maison appelée Prusle et marquée ainsi sur la carte de Cassini, entre Brie et Mons-en-Chaussée.

Sources: Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie, tome XVI, Paris 1859.

Broncourt (Aisne) (02)

Maison de Brocourt

Département: Aisne, Arrondissement et Canton: Saint-Quentin - 02



Localisation: Maison de Brocourt

En 1223. Acte par lequel Raoul de Brocourt (R. de Brouccort) chevalier, reconnaît être l'homme des Templiers, à cause de la Maison appelée Saint-Prul. (actum in domo Eterpigny de Castelerio)

Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie.

Tome 2, par M. Hippolyte Cocheris. Editeur Durand Paris 1854

Brocourt

XXIV - 1223. Acte par lequel Raoul de Brocourt (1) (R. de Broccort) chevalier, reconnaît être l'homme des Templiers, à cause de la maison appelée Saint-Prul (2).

Actum in domo Templi de Castelerio.

1. Brocourt est situé sur la carte de cassini au Nord de Saint-Quentin, entre Maurecourt et Omissy.

2. C'est probablement la Maison appelée Prusle et marquée ainsi sur la carte de Cassini, entre Brie et Mons-en-Chaussée.

Sources: Mémoires de la société des Antiquaires de Picardie, tome XVI, Paris 1859.

Top

Brumetz (02)

Hôpital de Brumetz

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Neuilly-Saint-Front - 02

Possession des Hospitaliers de Saint-Jean ***Brumetz***

Top

Catillon (02)

Maison du Temple de Catillon

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton: Crécy-sur-Serre, Commune: Nouvion-et-Catillon - 02



Localisation: Maison du Temple de Catillon

La petite Maison du Temple qui s'y trouvait est mentionnée pour la première fois dans une charte de 1204, émanée de Wibert, abbé de l'église de Saint-Martin de Laon, qui, avec l'assentiment de ses religieux, donna alors aux Templiers, demeurant à Catillon, « apud Castilionem commorantes », tout ce que son église possédait au territoire de Richecourt, dépendance de Mesbrecourt, en terres, prés, pâturages, censives, rentes, etc., moyennant une rente ou pension annuelle de 17 « jalois » de froment par an, mais sous la réserve de la pêche dans la rivière de la Serre qui coule sous Richecourt.



Sources: Chapelle des Templiers de **Catillon**

Mais plus d'un demi-siècle avant, les Templiers avaient déjà à Mesbrecourt et à Richecourt, des terres qui, d'après la charte de l'évêque Barthélémy de Vire leur avaient été concédées par Hescot de Vendeuil et Guy Lecat, « Cattus. »

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Catillon-du-Temple, hameau commune de Nouvion-et-catillon.

— Castellio, 119 (Charte de l'abbaye de Saint-Nicolas-de-Prés de Richemont, LL 1015, folio 62)

— Chastillon-du-Temple, 1409 (Archives de l'Empire, J 801, N. 1)

— Chastillon, 1518 ; Chastellon (Archives communales de Bryères-et-Montbérault)

— Castillon, 1603 (Terrier de la commanderie de Catillon, folio 50)

— Castillon-du-Temple, 1607 (Baillage de Ribemont, B 236)

— Maison du temple établie au XIIe siècle, puis devint commanderie de Saint-Jean de Jérusalem.

Richecourt, hameau, commune de Mesbrecourt-Richecourt.

— Villa que dicitur Rogiscurtis, 1167 ; Regiscurtis, 1197 (Charte de l'abbaye de Saint-

Nicolas-de-Prés de Richemont)

- Communitas de Rigescort, 1221 (Charte de l'Hôtel-Dieu de Laon, B 77)
- Rigecort, 1246 (Archives de l'Empire, S 4950, n. 16, sceau)
- Villa de Rigecourt, 1261 (Charte de l'abbaye de Prémontré)
- Regicourt, 1278 (Grand cartulaire de l'évêché de Laon, chapitre 171)
- Rigicourt, 1331 (charte de l'Hôtel-Dieu de Laon, B 11)
- Richecourt, 1700 (Baillage de Ribemont, B 442)
- Ancien domaine des Templiers de Laon, puis des Hospitaliers de Saint-Jean et de Malte.

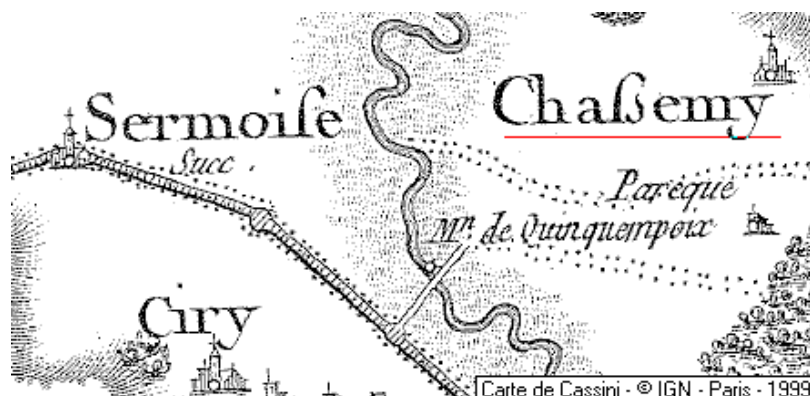
Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne*, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Top

Chassemy (02)

Maison du Temple de Chassemy

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Braine - 02



Localisation: Maison du Temple de Chassemy

Il est fait mention de la maison du Temple de Chassemy dans des lettres de l'official de Soissons, de l'année 1286, par lesquelles un sieur Menier, dit le Gai, « dictus Gaudiens », et Alide, sa femme, à cause de l'affection qu'ils portaient aux Templiers du Mont-de-Soissons, et spécialement à ceux qui demeuraient dans la maison de Chassemy, ont déclaré leur donner une vigne au lieu dit Maillart.

Mais longtemps avant cela, les Templiers avaient des possessions à Chassemy.

Les Templiers possédaient au XIII^e siècle, une maison avec quelques prairies à Château-Thierry. Ils avaient acheté les prairies, d'une contenance de huit arpents, d'un seigneur, du nom de Guillaume de Bergie, et la tradition s'en était faite par Jacques, évêque de Soissons, en vertu de ses lettres du mois de novembre 1227.

Quant à la maison située près du pont de la Marne, ils en étaient en possession auparavant, car Eudes de la Roche, commandeur des maisons du Temple en France, l'accordait à bail en 1225, moyennant une redevance annuelle de 31 sols 7 deniers, monnaie de Provins.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Jeanne de Navarre

Aux avantages d'une beauté physique remarquable, Jeanne de Navarre joignait une grande élévation de caractère, elle tenait, dit Mezeray, tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles, par le coeur, étant également belle, éloquente, généreuse et libérale. Son mari, qui avait en elle la plus grande confiance, lui témoigna toujours beaucoup de déférence; il lui laissa l'administration particulière de ses Etats et il ne prit jamais le titre de roi de Navarre ni de comte de Champagne.

Le comté de Champagne était alors d'un revenu de quarante-trois mille deux cent quarante livres douze sols deux deniers.

Château-Thierry était une des plus imposantes forteresses de ce comté: La Ville et le château étaient entourés de tours et de remparts et, à côté, le faubourg d'Outre-Marne formait une troisième enceinte fortifiée où venait aboutir la chaussée Brunehaut.

La commanderie des templiers de **Viffort** possédait dans la ville une maison ayant l'aspect d'une forteresse et, sur son territoire, quelques prairies qu'elle avait achetées d'un seigneur nommé Guillaume de Bergie, en 1227. La maison leur appartenait depuis plus longtemps, car déjà en 1225, elle avait fait l'objet d'un bail par Eudes de la Roche, commandeur des maisons du Temple en France.

Dans un acte d'arrentement du 5 février 1486, au profit d'un nommé Pierre Mangin, par Le commandeur des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de la Ferté-Gaucher, à qui les biens des templiers avaient été attribués, cette maison, qui alors tombait en ruine, avait été ainsi désignée:

« Une mesure et place, où il y a deux corps d'hôtel et maison, sise à Château-Thierry, près la porte du pont de Marne, le tout nommé d'ancienneté: *Hôtel de la Syrène*, tenant

d'un côté et devers la porte de Marne, à l'allée commune de la forteresse de la Ville et par-devant à la grande rue. Le bail avait eu lieu à la charge par le preneur de faire construire une maison sur l'emplacement de la mesure. »

Deux siècles plus tard, il n'appartenait plus à cette commanderie que les prairies et quelques pièces de terre, ce qui semble indiquer que la maison n'avait pas été reconstruite (1).

1. *Bulletin de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1879.*

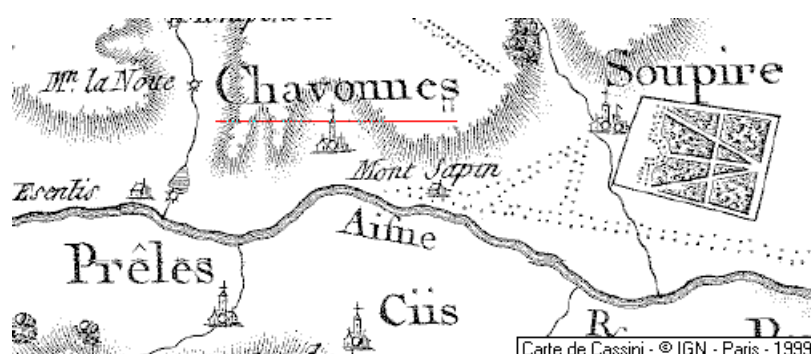
Sources: *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry. Château-Thierry 1930-1931*

Top

Chavonne (02)

Temple de Chavonne

Arrondissement Soissons, Canton Vailly-sur-Aisne - 02



Localisation: Temple de Chavonne

Le plus ancien document où il est question de la maison du Temple de Chavonne, est une charte de l'archidiacre de Soissons, du mois de janvier 1234, portant que Richer, mayeur de Chavonne, et Roche, sa femme, ont donné à Dieu, à la sainte Vierge et aux frères du Temple, un pichet et demi de terre, situé près de l'Aisne, en la Garenne, contre le champ des Frères et leur part dans une vigne, située en Chancisois, avec une pièce de terre touchant à la maison du Temple de Chavonne, « juxta Templi de Chavunes. »

Cette maison provenait d'une donation qu'un chevalier, du nom de frère Gillon, avait faite aux Templiers, comme on le voit dans des lettres de Carnier, archidiacre de Soissons, du mois de décembre 1230, par lesquelles Robert, commandeur du Temple

du Mont-de-Soissons, avait, du consentement du Grand-Maître de l'Ordre, cédé à Etienne de Bray, charpentier, à sa femme et à ses héritiers, une maison, et une vigne sises à la Ruelle, « ad Ruellam », avec un champ situé à la Carrière, « ad Quarreriam », touchant au chemin d'Ostel, « juxta viam de Ostel », quatre setiers et demi de vinage et la douzième partie du four « de Chavones »; lesquels objets avaient été concédés aux Templiers par le dit Gillon, frère de l'Ordre. Cette cession eu lieu moyennant une rente ou pension de trente sols payable chaque année à la Saint-Martin d'hiver, et à la charge d'employer dans les deux premières années une somme de vingt livres aux réparations de la maison.

En 1249, un seigneur, du nom de Raoul de Chavonne, et Lucie, sa femme, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple trois vignes au territoire de Chavonne, « in territorio de Chavoniis », aux lieux dits le Tertre et la vallée de la Mère-Lucie. Il est dit dans l'acte de donation que les donataires cultiveront ces vignes, et y mettront deux cents boitelées de fumier, « ducentas boutalas fimi. » Raoul et Lucie devaient en fournir cent, et partager aussi longtemps qu'ils vivraient les fruits de ces vignes avec les Templiers.

Il n'était pas rare de voir les Templiers pratiquer les prêts d'argent, surtout lorsqu'ils pouvaient tourner à leur profit. C'est ainsi qu'en 1257, un chanoine de Soissons, Gauthier Bouclenay, avait eu besoin d'une somme de 300 livres qu'il avait empruntée au trésorier de l'Ordre du Temple. N'ayant pu remettre cette somme à son échéance, il avait dû, à la demande des Templiers, hypothéquer en garantie de son obligation sa terre et seigneurie de Chavonne, et leur en avait délégué les revenus jusqu'à parfaite libération. A sa mort, arrivée en 1286, son neveu et héritier Jérôme Bouclenay, écuyer, se vit forcé, pour acquitter les 250 livres que son oncle restait devoir, d'abandonner aux Templiers la terre et seigneurie qui avait été donnée en garantie.

Chavonne sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

Nous trouvons dans un terrier de 1392, cette seigneurie ainsi décrite.

« Chest che que nous avons à Chavonnez et au terrouer de ladite ville:

Prismes une maison ainsi comme elle se comporte et avoec che nous sommes viscomte de ladite ville et povons surcheminer en ladite ville et au terroer, jusquez au terroer de Souspy (Soupir);

D'un costé jusquez au terroer de Velli (Vailly);

D'autre costé jusquez au terroer d'Autels (Ostel) jusquez à la rivière d'Enne (Aisne), et aussi nous povons un jour en l'an, faire adjourner tous lez habitanz;

Et à ce jour nous faisons maire et eschevins, s'il nous plais t;
Et au cas qu'aucun desdits habitant deffauroit d'estre audit jour, il seroit queux en amende de XLV deniers s'il nous plaist;
Lesquelz deniers sont partis en trois si nous nous plaignons, che est assavoir: à nous, XV deniers; à nos eschevins, XV deniers; et au prévôt de Velly, XV deniers, et se nous ne nous plaignons, à nous les deux pars, et à nos eschevins le tiers;
Et quant on vent auscune chose en la ville ou terroer, nous en faisons les uez et les desuez, et avoec ce avons en ladite ville rentes, que on appelle petits vignages, lesquelz sont abrégéz à VI deniers le sestier, et aussi avons en ladite ville sousvaignages qui se paient en vendanges, à prendre en la cuve, et le nous doit-on en apporter, et monte en somme environ III tonnaux. »

La maison de Chavonne était en ruines au commencement du XVIe siècle, car nous voyons le commandeur Nicole de Melun faire un bail à vie en 1517, à Raoul Lecomte, curé de Chavonne, d'une mesure située dans ce village, et nommée le Temple, tenant à une ruelle, et aboutissant au cimetière, avec deux arpents de terre et vingt-cinq setiers de vigne pour en jouir par lui, son neveu et les enfants de ce dernier, pendant leur vie, au canon annuel de 60 sols tournois, et à la charge de reconstruire la maison avec une couverture de tuiles dans les six premières années du bail.
Cette maison, si elle fut rebâtie, n'existait déjà plus vingt-cinq ans après, où nous trouvons les terres qui en dépendaient réunies à la commanderie, et affermées à diverses personnes.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Coupel (02)
Ferme du Temple de Coupel <i>Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton Crécy-sur-Serre, Commune: Mesbrecourt-Richecourt - 02</i>



Localisation: Ferme du Temple de Coupel

C'était un membre de la commanderie de Catillon-du-Temple, consistant en une ferme, située à Mesbrecourt, vers Assy. Il est fait mention de cette maison dans des lettres de l'official de Laon, du mois de janvier 1246, par lesquelles un sieur Gobert, dit Li Pez de Chevresis, déclare avoir vendu aux frères de la chevalerie du Temple de Catillon un muid de froment de rente, à la mesure de Coupel, qu'il avait droit de prendre chaque année dans la maison de Coupel, « in domo de Coupel » appartenant aux dits frères.

D'autres lettres du même official, de l'année 1265, nous apprennent qu'un sieur Evrard le Riche, « dictus dives », de Vaux, fit don aux frères du Temple, de diverses pièces de terre situées à Mesbrecourt, dont une « au Cailliau », derrière le bois de Catillon; une autre, au lieu dit Bergericourt; une troisième, en « la Courboule », touchant au sentier de Catillon à Chevresis; et la quatrième, tout contre la maison des Templiers, appelée Coupel, « juxta domum Templariorum que dicitur Coupel. »

Lors de la visite prieurale de 1495, la maison de Coupel était tout en ruines: elle n'existait plus au XVIIe siècle; et les terres qui en dépendaient, se trouvaient réunies à la maison de Catillon.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Essises (02)

Fief du Temple des Essises

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Charly-sur-Marne - 02

Goussancourt (02)

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Fère-en-Tardenois,
Commune: Goussancourt - 02



A Reims, en 1202, Guillaume de Champagne, cardinal archevêque de Reims, notifie

des conventions faites entre Richard, abbé de Saint-Corneille, et Robert de Villers, Templier.

L'abbaye cède à Robert de Villers, Templiers le bois de Gondremont et celui de Sablunières (Près de Goussancourt), mais elle se réserve la dîme, si ces bois viennent à être défrichés. En outre, elle lui abandonne vingt et un deniers de cens et trois mines de grains de rente, qu'il lui devait servir annuellement. Elle garde toutefois la moitié de la haute justice, avec la tenue des plaids à Goussancourt.

Robert cède en échange aux religieux la dîme des Templiers, celle de Rion, ainsi qu'une redevance annuelle de quatre setiers de froment, payable à la Saint-Martin à Romigny-en-Tardenois (Ville-en-Tardenois).

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. 1218-1260, publié par le chanoine Morel, Société historique de Compiègne. Editeurs J. Belin (Montdidier), H. Champion 1904-1909

Top

Jussy (Aisne) (02)

Maison du Temple de Jussy

Département: Aisne, Arrondissement: Saint-Quentin, Canton: Saint-Simon - 02



Localisation: Maison du Temple de Jussy

L'existence de la maison de Jussy reposerait sur quelque chose de plus précis: il est en effet question, dans un arrêt du Parlement (novembre 1262), d'un différend entre le précepteur de la maison du Temple de Jussy et Jean des Roches, écuyer. Or cette maison pourrait bien être celle que nous indiquons, l'enquête ayant été faite par le bailli de Vermandois.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Jussy, canton de Saint-Simon

- Jussi, 1257 (Livre rouge de Chauny, collection de M. Peigné-Delacourt)
- Domus Templi de Jussiaco, 1269 (Olim, tome I, page538)
- Jussy-et-Cama, 1582 (Archives de la ville de Saint-Quentin)
- Jussy-Camas, 1729 (Intendance de Soissons, C 274)
- La seigneurie appartenait en partie à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois et relevait de Chauny.

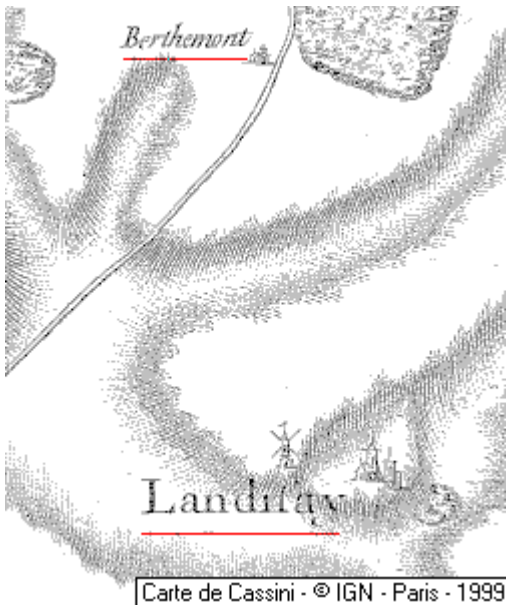
Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne*, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Top

Landifay et Bertaignemont (02)

Maison du Temple Bertaignemont

Département: *Aisne*, Arrondissement: *Vervins*, Canton: *Sains-Richaumont*, Commune: *Landifay-et-Bertaignemont - 02*



Localisation: Maison du Temple Bertaignemont

La charte de Barthélemy de Vire nous fait connaître que Bertaignemont était, au XIIe siècle, une terre qui relevait du fief de Bouchart de Guise (Aisne) et de Clérambaut de Faty, laquelle fut donnée aux frères du Temple, par Amaury de Bernot, au moment où il s'enrôlait sous la bannière des chevaliers de cet Ordre.

La dîme de **Bertaignemont**, qu'ils possédèrent ensuite, fut l'objet de plusieurs donations faites en 1168 par Clérambault, seigneur de Macquigny (Aisne); et en 1189 par Pierre, abbé des religieux de Bohéries, « de Boheriis » (Aisne).

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Landifay-et-Bertaignemont



Localisation: Maison du Temple

Bertaignemont, ancienne Maison du Temple ; formait autrefois une paroisse qui a été réunie à Landifay par ordonnance du 9 juin 1819.

Sources: M. Amédée Piette. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache, page 192. Vervins 1883. - [Bnf](#)

Bertaignemont, fermes commune de Landifay-et-Bertaignemont

— Berthainemont, 1603 (Terrier de la commanderie de Laon, folio 62)

— Ancienne Maison du Temple réunie sous les Hospitaliers de Saint-Jean à la commanderie de Laon.

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Bertaignemont

Les moines de Saint-Michel donne à bail aux Templiers la dîmes des terres qu'il possède à Bertaignemont.

1258. Nous frère Foulques de Saint-Michel, grand maître (preceptor) des maisons du Temple de France, faisons savoir que d'après le conseil et avec le consentement de nos frères, nous avons pris à bail des moines de Saint-Michel et du curé de Landierfait, les dîmes et terrages qu'ils possédaient sur le territoire de notre maison de Bertignemont et

sur les cultures situées au-dessous de la voie par laquelle on va de Guise à Toursi, moyennant une rente annuelle de douze jalois de blé, tel qu'on le rend pour les dîmes et le ferrage, de ces douze jalois de blé, sept seront à la mesure de Landierfait et cinq à la mesure de Guise notre maison de Bertignemont sera chargée de fournir chaque année cette rente aux religieux de Saint-Michel et au curé de Landierfait dans l'octave de la Saint-Martin d'hiver.

Fait l'an 1258, au mois de juin.

Charte n° 268, page 445.

Sources: M. Amédée Piette. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel en Thiérache*, page 149. Vervins 1883. - [Bnf](#)

Top

Laon (02)

Maison du Temple de Laon

Département: Aisne, Arrondissement et Canton: Laon - 02



Localisation: Maison du Temple de Laon

La maison du Temple de Laon, membre de la commanderie de Puisieux, était située, comme nous l'avons dit, dans la rue Sainte-Geneviève; et son jardin s'étendait vers midi jusqu'à une autre rue, appelée rue des Bouchers.

A peine les Templiers avaient-ils pris possession de leur maison, qu'ils y construisirent une chapelle, et qu'une noble dame, du nom d'Amultrude, leur donna des biens pour constituer une pension au prêtre qui devait la desservir. La charte qui contient cette donation émane de Barthélémy de Vire, évêque de Laon. Elle ne porte point de date, mais elle paraît avoir été rédigée vers 1140.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Laon Chapelle des Templiers Saint-Jean Baptiste

Malgré l'assertion de plusieurs auteurs, qui ne s'appuie d'ailleurs sur aucun document positif, ce ne fut guère avant l'année 1140 que les Templiers, établis depuis peu à Laon, y construisirent, sous le vocable se Saint-Jean Baptiste, l'élégante petite chapelle que nous admirons aujourd'hui. Une charte de l'évêque Barthélémi de Vir, inconnue de ces auteurs, mentionne en effet, peu après cette date, une donation récente en faveur du prêtre appelé à la desservir (1).



Chapelle templière de Laon - Image Jack Bocar

En souvenir sans doute de l'église circulaire qui s'élevait dans l'enceinte du Temple de Jérusalem, chef-lieu de l'Ordre, le Temple de Laon est bâti sur un plan octogone, comme celui de Metz et comme beaucoup d'autres. Il se compose d'une partie centrale à huit pans coupés, précédées d'un porche rectangulaire et terminée par un chœur dont l'abside s'arrondit en hémicycle.

La coupole



Coupole octogone de la chapelle templière de Laon - Image Jack Bocar

Une coupole octogone s'élève au centre de l'édifice: ces huit nervures, décorées d'un cordon d'étoiles entre deux tores, rayonnent autour d'un oeil central, chargé d'un agneau crucifère. Elles retombent sur des cul-de-lampe portés sur des mordillons à têtes grimaçantes. Six fenêtres en plein cintre, reliées par des cordons de moulures et dont les appuis sont taillés en escalier, éclairent l'octogone.

Le Porche



porche de la chapelle templière de Laon - Image Jack Bocar

Le porche ne comportait primitivement qu'un rez-de-chaussée, dont la voûte sur croisées d'ogives à un triple tore s'appuie sur quatre colonnettes. Il communique avec l'intérieur de la chapelle par une porte en plein cintre, dont les deux colonnettes sont couronnées de chapiteaux à feuilles d'acanthé.

La tribune qui le surmonte est une addition du XIV^e siècle. Eclairée par deux fenêtres en tiers-point, elle est également recouverte d'une voûte sur croisée d'ogives dont les nervures décorées d'un filet saillant, reposent sur des culots. Elle s'ouvre sur la partie octogonale de l'édifice par un arc en plein cintre qui n'est autre que l'ancienne fenêtre de la façade. Ses claveaux sont garnis d'un boudin et d'un large cordon de fleurons de palmettes et de fruits à gros grains qu'encadrent de petits arcs en plein cintre qui se coupent à la clef. Ce motif de sculpture, très décoratif et d'une grande originalité, se reproduit sur l'arc triomphal de l'église d'Urcel.

Une arcade en tiers-point, aux impostes moulurées, s'ouvre sur le chœur, éclairé par deux petites fenêtres en plein cintre: sa voûte d'arêtes est renforcée par des formerets brisés.

L'abside



Laon chapelle templière abside - Image Jack Bocar

L'abside en hémicycle, plus étroite que le chœur, est encadrée par un arc en plein cintre, qui précède une voûte en cul-de-four. Une fenêtre de même tracé se trouve percée au-dessus de l'autel. « A l'extérieur, l'édifice est épaulé, aux angles de sa partie octogonale, par des contreforts recouverts de deux rampants et surmontés d'une colonnette qui vient s'amortir dans la gueule de l'un des masques humains de la corniche dont les modillons supportent une série de petits arcs en mitre, comme à Presles, à Trucv, à Vaux-sous-Laon, à Saint-Bandry et à Saint-Vaast de La Ferté-Milon. Entre ces contreforts s'ouvrent les fenêtres percées sous la coupole centrale, et dont l'ébrasement est garni de deux petites colonnettes. Un cordon de billettes qui contourne l'archivolte de ces ouvertures se continue le long de la muraille.

A arcade en plein cintre



Laon chapelle templière arcade en plein cintre - Image Jack Bocar

Une arcade en plein cintre, portée sur deux colonnettes, donne accès dans le porche qu'épaulent des contreforts d'angle, couronnés au XIVe siècle de quatre petits pignons.

Les Baies



Laon chapelle templière baies en plein cintre - Image Jack Bocar

Les deux baies en plein cintre percées dans ses murs latéraux, entre deux colonnettes, sont encore surmontées de l'ancienne corniche à modillons qui supportait sa toiture primitive, avant la construction d'une tribune. Un clocher-arcade, percé de deux baies en tiers-point pour recevoir les cloches, se dresse sur le mur de façade primitif. Il ne peut être antérieur à l'adjonction de cette tribune, c'est-à-dire au commencement du XIV^e siècle, car il repose en partie sur ses murs latéraux.

Il ne paraît pas douteux que le porche soit lui-même une addition, d'ailleurs de très peu postérieure à la construction de la chapelle. On constate, en effet, qu'il est bâti dans le prolongement des contreforts primitifs de la façade, dont les joints ne concordent pas avec ceux de ses murs latéraux.

Les corniches du coeur



Laon, chapelle templière Les corniches du coeur - Image Jack Bocar

La corniche du chœur se compose de petits arcs en mitre qui s'appuient sur des masques.

La toiture



Laon chapelle templière toiture de l'abside - Image Jack Bocar

La toiture de l'abside vient s'appliquer contre le pignon du chœur et porte directement sur les reins de la voûte, comme celle de l'octogone, jadis formée de petites dalles de calcaire grossier, dites tuiles de montagne, utilisées pour recouvrir également les absides en cul-de-four d'un certain nombre d'autres églises romanes du Laonnois et du Soissonnais.

C'est à tort que le chœur et l'abside du temple de Laon ont été considérés par quelques archéologues, notamment par Viollet-le-Duc, comme une addition. Cette hypothèse n'est nullement confirmée, en effet, par l'examen des assises de cette partie de l'édifice, qui ne présentent pas de décrochements avec celles de l'octogone. On constate, d'autre

part, que l'architecte n'a pas monté de contreforts aux angles de ce mur, ce qui prouvait qu'il avait prévu la construction du chœur.

1. Archives nationales, S. 4949, supplément n° 2.

Sources: Lucien Broche. Congrès archéologique de France, LXXVIII session tenue à Reims en 1911. Par la société Française d'Archéologie, tome I. Paris A. Picard 1912.

Top

Maurepas (Aisnes) (02)

Ferme du Temple de Maurepas

Département: Aisne, Arrondissement: Saint-Quentin, Canton: Saint-Simon, Commune: Cugny
- 02



Localisation: Le ferme de Maurepas

La tradition veut aussi qu'il y ait eu une maison du Temple à Maurepas, près de Cugny, non loin de Ham.

Dans un fragment de journal du trésor du Temple, nous avons trouvé plusieurs mentions relatives à une maison du Temple, dite de Maurepas. Est-ce bien celle que nous avons désignée ?

Quoi qu'il en soit, nous voyons que le 9 août 1295, 42 livres étaient inscrites au nom du précepteur de Maurepas, sur le registre « in parvo libro novo », et 60 sous, sur un autre registre « in parvo libro veteri. »

Le 20 octobre de la même année, nouvelle inscription de 12 livres au nom du même précepteur, mais pour le compte d'un tiers, sans doute un tenancier du Temple. Un peu plus tard, 48 livres d'une part et 4 livres de l'autre (7 décembre 1295) sont inscrites, comme les précédentes, sur le registre « in parvo libro novo. »

En 1295, le 25 février, 30 livres sont encore inscrites au compte de la maison et sur le même registre, pour des bois qui avaient été vendus par le précepteur.

Les 10 livres versées le 28 mai de la même année, au compte du précepteur, avaient été inscrites sur un autre registre « in parvo libro veteri »; enfin 50 livres étaient inscrites au nom de cette maison de Maurepas, le 4 juillet 1296.

Nous ajouterons qu'il reste encore quelques vestiges de cette maison du Temple, aujourd'hui une ferme.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Le ferme de Maurepas

La prévôté de Maurepas (de Malo repastu, mauvais repaire), dépendante du doyenné de Vendreuil, était un couvent de Templiers qui a passé dans les mains des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis qui appartenait en divers lieu à l'abbaye d'Homblières.

On sait que les Templiers avaient:

A **Saint-Quentin** la maison du Temple.

A **Eterpigny**.

Près Péronne, une commanderie.

Au **Câtelet**, un château-fort.

Des fermes importantes à **Montescourt**, à l'**Hôpital**, près Libermont.

A la **Courtemanche**, près Cugny (entre Annoy et Flavy-le-Martel).

La ferme de Maurepas était une de leurs maisons.

On y voyait encore, il y a moins d'un siècle, une église, une grande salle et une entrée fortifiée; de l'ancienne maison, il ne reste aujourd'hui que les écuries et quelques vieux bâtiments bas, construits en grès extérieurement et en briques intérieurement.

La ferme ancienne était entièrement bâtie en grès et entourée de hauts murs, également en grès. Ces murs ont été démolis en 1845 exploités et vendus à un

entrepreneur pour le pavage de la rue Saint-Martin à Saint-Quentin. Les caves actuelles de la maison, que nous avons visitées, sont à deux étages; elles sont voûtées en plein-cintre, entièrement en grès, et les galeries de descente sont aussi voûtées en plein-cintre et en grès, mais avec des assises taillées et piquées en retraite à chaque marche.

La tradition dit qu'il se trouvait sous l'ancienne église de Maurepas des galeries de refuge conduisant à 3 kilomètres de là, vers le Coquerel et qu'elles sont écroulées en plusieurs endroits; nous n'avons pas pu vérifier cette tradition.

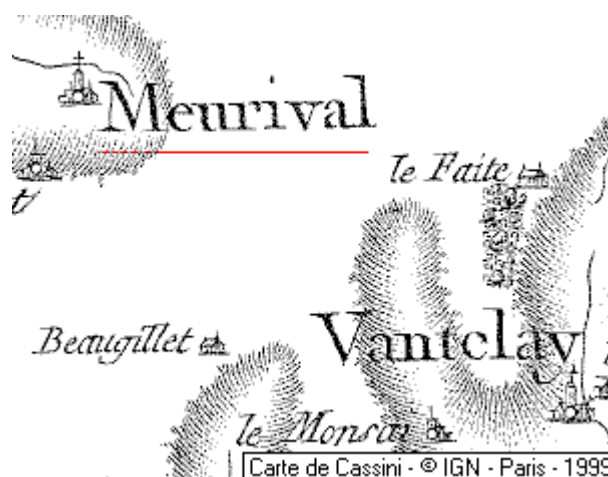
Sources: M. Charles Gomart - Le Jardin-Dieu. Société française pour la conservation et la description des monuments historiques. Page 369. Paris 1861. [Bnf](#)

[Top](#)

Meurival (02)

Domaine du Temple à Meurival

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton: Neufchâtel-sur-Aisne, Commune: Maizy - 02



Localisation: Domaine du Temple à Meurival

Guillaume d'Acy « de Aci » cèda aux Templiers un cens de douze deniers à Meurival, « in Murivalle »

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

[Top](#)

Moisy-le-Temple (02)

Maison du Temple de Moisy-le-Temple

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Neuilly-Saint-Front, Commune: Montigny-l'Allier - 02



Localisation: Maison du Temple de Moisy-le-Temple

Les Templiers puis les Hospitaliers ont possédé trois commanderies dans notre arrondissement de Château-Thierry: Moisy, la Sablonnière et Viffort.

La commanderie de Moisy, la plus importante des trois faisait partie du diocèse de Meaux.

Ses dépendances (ou membres) furent: Brumetz, la Sablonnière, l'ancien temple de Nanteuil, Villiers le Vast, l'hôpital de Betz, Boutigny, Magny-St-Loup, l'ancien temple de Montaigu, Trilbardou, l'Hôtel St Jean à Meaux (1).

C'est une habitation privée, elle ne se visite pas



Moisy-le-Temple - Sources: M. Rouge, F. Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN

An 1184

On ignore la date de fondation du temple de Moisy.

L'Ordre des Templiers avait été fondé dès 1119 et régulièrement constitué dix ans après; la plus ancienne date qui nous apprenne l'existence du Temple de Moisy est celle de 1184, Le précepteur ou grand prieur de la maison s'appelait Pierre. A cette époque, Simon, évêque de Meaux, termina un procès entre les Templiers et Hugues, comte de Meaux, « au sujet d'un droit d'usage que les Templiers prétendaient avoir dans le bois de Cerfroid (in nemore de Cerfaei). Il fut convenu, qu'ils auraient dans ce bois, le même droit d'usage que dans les bois qui appartenaient à leur maison de Moisy (ad domum de Moysi). De plus, il fut entendu que si le comte de Meaux faisait couper son bois de Cerfroid, il devait en laisser une partie pour l'usage des frères qui ne pourraient envoyer leurs bestiaux dans les parties coupées avant trois ans révolus (2) »

An 1297

Il nous faut sauter plus d'un siècle, jusqu'en 1297 pour avoir un nouveau renseignement.

Nous apprenons qu'à cette époque, Guidon de l'Oratoire fut reçu templier à Moisy.

A cette époque nous sommes bien près de la chute de l'Ordre, Créés pour combattre les musulmans contre lesquels ils luttèrent héroïquement, les Templiers étaient devenus en peu d'années, très puissants et très riches; on; prétend que leurs manoirs atteignaient dans toute l'Europe, le nombre de dix mille (environ).

Pourvus de privilèges qui les égalaient aux princes, ils ne pouvaient être jugés que par le Pape ou par eux-mêmes. Cette puissance inquiéta Philippe le bel; ces richesses le tentèrent. Prenant prétexte des rumeurs répandues sur certaines de leurs cérémonies, s'appuyant sur les jalousies et les haines qu'ils avaient suscitées par leur orgueil et leurs rapides accroissements, il transmit, à tous les officiers royaux des ordres dont le secret fut fidèlement gardé, et le 13 octobre 1307, tous les Templiers de France furent arrêtés.



Moisy-le-Temple - Sources: M. Rouge, F. Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN

Jean de Cormeilles (de Cormele ou de Cormellis), qualifié servant, du diocèse de Soissons, avait été reçu à l'âge d'environ 29 ans dans l'ordre du Temple en. 1299, au mois de mars, par Raoul et Rémi de Plassy.

An 1301

Vers 1301, Jean de Cormeilles assista à Moisy, à la réception de Milon de Saint-Fiacre, qui était prêtre ou le devint un peu plus tard et n'avait que 18 ans, par le même Raoul de Gisi précepteur de Champagne en présence du chapelain de Moisy, Albert de Reyans et de Guidon de l'Oratoire.

An 1304

Jean de Cormeilles assistait dans la chapelle du Temple de la Sablonnière à la réception d'Adam né à Pontivy ou dans le Ponthieu. Cette réception était faite par Jean de Sernois ou Sernoy Cernoy, Cerneys, Sernay); précepteur de Moisy. Nous savons que ce Jean de Sernois a été aussi précepteur du temple d'Oisement dans le diocèse d'Amiens et du Temple de Soissons. C'est probablement peu après à sa mort que Jean de Corneilles devint précepteur de Moisy. Tout ce que nous savons pourtant sur sa mort, c'est qu'en 1311, la déposition au procès de Jean de Corneilles le qualifie de défunt sans préciser la date de son décès; mais nous supposons qu'il était antérieur au procès des Templiers.

An 1305

Jean de Cormeilles assiste encore à la réception de Montonetus de Provins dans la chapelle de la Sablonnière vers 1505.

An 1307

A la première enquête de 1307, où beaucoup de templier périrent dans les tortures, Jean de Cormeilles fut cruellement mis à la question, et quatre dents lui furent arrachées. Milon de Saint-Fiacre fut aussi interrogé; dans les deux années suivantes nous n'avons pas de renseignement précis sur ces deux templiers.

An 1309

Le 8 août 1309, les commissaires du pape citent les Templiers à comparaître au premier jour non férié après la Saint Martin d'hiver.

An 1310

Jean de Corneilles précepteur de Moisy qui avait alors environ 41 ans, fit sa soumission

et déposa le manteau de l'Ordre au concile de Sens, et se fit raser la barbe.



Moisy-le-Temple - Sources: M. Rouge, F. Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN

An 1311

Le 11 février 1311, Jean-de Corneilles est interrogé par les commissaires. Il ne témoigna pas une grande fermeté; il fut de ceux qui cédèrent devant l'horreur du bûcher; et pourtant dans cette dernière enquête, sa conscience se révolte quand on lui demande de confesser de nouveau son infamie et celle de l'Ordre qu'il avait voulu défendre. Le premier jour il ne peut s'y résigner, il veut protester, mais il se rappelle les tortures souffertes, il voit le bûcher, il s'arrête. Le second jour, son courage était brisé, il avoua et nous ignorerons toujours, quels moyens de prières, pour parler comme le procès verbal quels moyens d'avis de crainte d'amour, de haine et d'avantages temporels obtenus ou à obtenir, le décidèrent à parler, nous les ignorerons, mais nous pourrions peut-être les soupçonner parmi les plus tristes et les plus honteux pour la mémoire de Philippe le Bel, et des juges et geôliers qu'il employa.

Nous ne savons ce que devint Jean de Cormeilles précepteur de Moisy. Remi de Plassy et Albert de Reyans étaient morts en 1311; celui-ci comme chapelain de Moisy. Quant à Ponsard de Gisy qui défendait l'Ordre en 1310, il est qualifié défunt en 1311 et c'est assez pour dire qu'il fut l'un des courageux défenseurs de l'Ordre que l'archevêque de Sens avait fait brûler. Nous savons en effet positivement les noms de huit de ces 54 malheureux.

An 1312

La fin de l'Ordre était proche. Une bulle du 22 mars 1312 supprima l'Ordre et le 2 mai 1312 le pape attribua les biens du Temple, aux Hospitaliers.

Le pape Clément V, eut été porté à la douceur, mais créature de Philippe le Bel, il sanctionna petit à petit on laissa faire toutes les cruautés et toutes les iniquités qui furent commises en France. Dans les autres pays de l'Europe, l'Ordre fut supprimé mais du moins ses membres furent traités avec ménagements. Les frères Hospitaliers nommés aussi Chevaliers de Malte, existaient depuis 1099. Leur ordre avait été fondé par Gérard TOM de Martigues-en-Provence, pour secourir les pèlerins. En 1121 il devint un ordre Militaire et s'illustra par ses luttes contre les Musulmans qu'il attaquait de Rhodes, puis de Malte lorsqu'il eut perdu la première de ces îles. Les grands Maîtres français Pierre d'Aubusson, Villiers de l'Île Adam, la Valette sont particulièrement célèbres

Héritiers de Moisy, les Hospitaliers y joignirent le fief de Brumetz à une lieue de Moisy. Il se composait d'une ferme et de 150 arpents de terres. La ferme se trouvait devant le cimetière du village, le long du chemin de Gandelu. Ce domaine, où le Commandeur avait toute justice haute, moyenne et basse, s'était formé dans le cours du XIVe siècle des religieux du prieuré de la Ste Trinité, résidants à Cerfroid dépendance de Brumetz.

An 1357

Les Hospitaliers réunirent à Moisy la commanderie de la Sablonnière avec les membres qui en dépendaient, Nanteuil-les-Meaux et Villiers le Vast.

An 1398

La commanderie de Moisy fut supprimée et réunie à celle du Temple de Paris.

An 1476

Les Hospitaliers achetèrent d'Etienne et Adam de Vaux, écuyers, le fief de Rocquemont, situé à Moisy et se composant d'une maison avec des terres près de la rivière de Clignon. Ce fief fut réuni au XVIe siècle au domaine de Moisy. Il comptait alors 150 arpents de terre arable, 40 arpents de prés et un bois de 115 arpents nommé le Bois de

l'hôpital.



Moisy-le-Temple - Sources: M. Rouge, F. Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN

An 1530

La commanderie possédait encore un grand marais compris entre Moisy, Fulaines, la rivière d'Ourcq et les bois de Cresmes. Un long procès eut lieu en 1530 entre le commandeur et les habitants de Moisy et de la Chaussée, au sujet d'un endroit de pâturage dans ce marais que ceux-ci réclamaient, et que le commandeur finit par leur accorder à la condition qu'ils opposeraient avec lui à ce que ceux de Mareuil-la-Ferté usassent du même droit s'ils en soulevaient la prétention.

A Bourneville, à une lieue de Moisy, il y avait une grange dimeresse qui servait à renfermer le produit des dîmes du-dit Bourneville (Oise) et de Vaux-Parfond (Oise) lesquelles appartenaient à la commanderie.

Le commandeur était seigneur de Moisy, grand décimateur et collecteur de la cure de Montigny l'Allier dont il avait le patronage. La haute, moyenne et basse justice lui appartenait tant à Moisy que dans deux localités voisines, la Chaussée, et Froide-

Fontaine. Il percevait plusieurs rentes en grains sur la dîne de Lizy, sur 1e moulin de Congy et sur le fief de Rouillon, au terroir de Mareuil-la-Ferté. En 1633, la commanderie de Moisy fut rétablie avec Moisy, Brumetz, la Sablonniere, Villers le Vaast.

Le revenu de la commanderie de Moisy en 1388 alors qu'elle ne comptait qu'une seule dépendance, le domaine de Brumetz n'était que de 90 livres.

La commanderie rétablie en avait alors un revenu de:

En 1633, ce revenu montait à 600 livres.

En 1734, ce revenu montait à 10.355 livres.

En 1757, ce revenu montait à 14.000 livres.

EN 1783, ce revenu montait à 17.279 livres.

En 1787, ce revenu montait à 31.000 livres.

1. certains domaines cités furent hospitaliers et rajoutés à Moisy après la chute du Temple.

2. Mannier page 240

Le Manoir de Moisy-le-Temple

Dans un livre de M. E. Mannier intitulé « Les Commanderies du Grand Prieuré de France », nous lisons ces lignes au sujet de Moisy: « Moisy possédait au XVIe siècle pour la résidence du commandeur, un superbe château. C'était une véritable forteresse, avec fossés et pont-levis. Au milieu de la cour d'honneur, on voyait une petite église qui fut dédiée d'abord à St Christophe et ensuite à St Jean Baptiste, Près du Château était la ferme, et un peu plus loin, un moulin banal sur la rivière de Clignon. Cette rivière appartenait à la Commanderie depuis le pont Poulin, jusqu'à la rivière d'Ourcq. »

C'est une habitation privée, elle ne se visite pas



Moisy-le-Temple - Sources image Jack Bocar

Une courte distance, 1500 mètres, sépare le village de Montigny L'Alliers de la Commanderie de Moisy. Un petit édifiée carré, avec tourelle d'angle, construit au XVI^e siècle, et qui devait servir de conciergerie nous annonce le commencement de la propriété, que borde sur la route un mur épais, flanqué de deux échauguettes; un peu plus loin, l'on entre dans une vaste cour et l'on se trouve en présence de ce qui fut autrefois la Commanderie de Moisy-le-Tempe.

L'Ordre du Temple était divisé en maîtrises; les maîtrises en baillives, et celles-ci se subdivisaient en Commanderies.

Ces Commanderies, tout en offrant à certains points quelques moyens de défenses, n'étaient généralement que des établissements agricoles que sous la conduite des Chevaliers, ils faisaient valoir par des Frères servants; Toutefois, les bâtiments étaient assez vastes, pour y abriter un certains nombre de Chevaliers qui y exerçaient une certaine vie religieuse; toutes avaient une chapelle ou même une église assez vaste et la Commanderie de Moisy remplissait toutes ces conditions.

L'Eglise

La chapelle peut se visiter, avec l'accord préalable des propriétaires

Elle fut d'abord dédiée à St Christophe, puis à St Jean Baptiste.

Elle consiste en un simple vaisseau de trois travées, terminé par un sanctuaire à huit pans, éclairé de même que la nef par de longues croisées. Les voûtes sont supportées par un faisceau de trois colonnettes accolées à des chapiteaux-feuillage. L'ouvrage est

de la fin du XIIe siècle, c'est à dire de la belle époque de l'architecture, ogivale. Ce bâtiment sert à usage de grange, et se trouve encore en bon état de conservation. On y remarque l'inscription suivante, en forme d'acrostiche, conservée sur une plaque de marbre.

« Pauluin sistegradus festinos, lector amice
Et morula gressum compesce. Hos perlege tantum
Tersenos versus, nec enim legisse pigebit;
Rhetoris flos nullus his phalerataque longa
Verborum séries, ast cum cognomine nomen
Sincere versus majusculæ littera quæque
Depicta (ut cernis) auro minioque légenda
Exhibit herois, vitæ qui plurima postquam
Lustra et felices annos felicibus egit
Auspiciis prima multo venerabilis ævo
Francix in illustri tenuit tandem; hæcque superba
Omnia quæ lustras tecta instauravit et auxit
Nulli par pictatæ, magistrotum magnorum
Tot quot Joannis Soliman ex ordine sacro
Abstulit atra dies: huic templo insignia pinxit
Incolumenque hostis de faucibus eruit. Ergo
Nunc illum (o bone fons) pictatis flumen riga
Et petra, defunctum muris coelestibus apta.
(Petrus velafontaine) »

L'extérieur fort simple n'est orné que par des modillons variés soutenant la corniche et des dents de scie contournant les fenêtres; entre chacune de ces dernières règne un contrefort qui contribue à donner de l'assiette à l'édifice.

Seule de tout le manoir l'église conserve son style primitif tout le reste a été remanié et presque reconstruit à la fin du XVIe siècle, en 1574, date formulée par quatre ancras placées sur le pignon de l'ouest.

Le logis

Le principal corps de logis est rétabli parallèlement à l'église; il consiste en un bâtiment carré portant un seul étage sous un comble élevé, orné autrefois de deux lucarnes dont une seule subsiste aujourd'hui et dont la riche ornementation fait regretter sa sœur jumelle.

On y parvient par un palier de plusieurs marches donnant sur une tourelle d'angle renfermant un escalier qui conduit aux étages supérieurs.

C'est une habitation privée, elle ne se visite pas



Moisy-le-Temple - Sources image Jack Bocar

La porte de cet escalier, qui donne également accès dans les pièces du rez-de-chaussée est en anse de panier entre deux pilastres décorés de riches chapiteaux ornés de têtes de chérubins, l'entablement est surmonté par une décoration qui consiste en une niche, dont une coquille forme le fond et des contre-courbes les côtés; cette niche est encadrée par des feuillages et de riches ornements d'un goût très pur, au-dessus desquels plusieurs ont cru distinguer les traces d'un Christ qui aurait été détruit, mais qui n'est que la tige d'un fleuron dont les feuilles ont été détruites.

A l'intérieur, toutes les pièces ont été conservées avec leurs solives apparentes, autrefois ornées de riches dessins en couleur, avec leurs vastes cheminées sculptées, et il y aurait certes peu de chose à faire pour rendre à cet élégant logis sa splendeur ancienne.

Par derrière, au midi, accolée à l'angle du pi 'non, vers l'Orient, se trouve la grosse tour du Temple, qui formait ce qu'on pourrait appeler le donjon du manoir.

Un escalier secret, merveilleusement conservé, monte en spirale dans l'épaisseur du mur, et relie le bas du logis avec la chambre du commandeur au premier.

Sous la tour, une prison voûtée en calotte est encore fermée par une lourde porte bardée-de formidables ferrures. Un ensemble de magnifiques caves aux voûtes superbes, et reliées entre elles par des souterrains, est pratiquée sous tout le bâtiment.

Tout est encore bon un état de conservation parfaite.

A la suite règnent encore les ruines de constructions et de bâtiments assez vastes et des restes de fortifications.

Entre l'église et le manoir existe un grand bâtiment, orné de pilastres de la date de la restauration générale, dans lequel on peut supposer qu'étaient établis les dortoirs et le réfectoire des chevaliers religieux.

Sur tout le pourtour de la cour étaient établis les bâtiments de l'exploitation agricole.

L'ensemble de ce manoir, que borde la petite rivière du Clignon vers le midi, sans avoir le caractère bien net d'un château féodal pouvait cependant être susceptible d'une défense très sérieuse.

« C'est plus qu'une ferme nous dit Mr. Hachette, mais elle a conservé dans son architecture, le cachet très marqué du moyen-âge elle nous enseigne, malgré ses transformations successives et ses ruines, ce qu'était un grand manoir féodal dans notre contrée, du temps des croisades et ce qu'il était devenu plus tard, sous les Valois. »

Sources: Abbé Tiburce PIN, Curé de Blesmes. 1949. Renseignements d'après notices de Mrs. Rannier, J. Naciet, R. Barbey, Michelet, Recueillis aux Archives Nationales.

Moisy-le-Temple et le Procès

L'installation des Templiers dans cette région est à fixer aux environs de 1160, lorsque les seigneurs de Brumetz donnèrent à l'Ordre les terrains, forêts et bois que le seigneur de Meaux contestait. Après la suppression de l'Ordre, les Hospitaliers continuèrent à agrandir le domaine par divers achats effectués aux XIVe et XVe siècles. La chapelle dédiée à saint Christophe, une partie des caves, les granges et le puits sont d'époque templière. La chapelle, de style gothique, comporte quatre travées et se termine par un chevet à sept pans. Très élégantes, les voûtes sur ogives conservent leur cachet originel. Les croisées présentent un profil simple et reposent sur des chapiteaux sculptés en crochets, ou représentant la flore de la région.

La maison du Temple de Moisy, au diocèse de Meaux, fut une maison d'une certaine importance.

On trouvera dans E. Boutaric, Actes du parlement de Paris, n° 985, un arrêt de l'an 1265 maintenant les Templiers dans le tiers de la mainmorte sur les hommes du trésorier de Meaux, habitant la terre du Temple « apud Moyssiacum. »

Le précepteur de Sablonnière-le-Temple, un vieillard en 1307, nous apprend qu'il fut

reçu à Moisy par frère Pierre le Normand, chevalier, maître du Laonnais, l'année même du dernier concile de Lyon, soit en 1274. C'est là la plus ancienne référence du Procès quant à cette commanderie.

« Procès, tome II, page 319. Pierre le Normand, qui était lieutenant du précepteur de France vers 1267, fut dans la suite précepteur du Laonnais ; il faudrait donc traduire ici, maître du Laonnais, à moins de supposer une maison du Temple d'Aulnois, arrondissement et canton de Laon. »

De 1274, il nous faut aller jusque vers 1286; le précepteur de Moisy, qui était alors frère Guillaume de Braye, serait allé cette année même au Temple de Puisieux-sous-Laon « Procès, T, II, p. 403 »; puis de 1286 jusque vers 1301, pour la réception d'un jeune homme qui, en novembre 1307, était prêtre du Temple. Il avait été admis à Moisy par un Templier déjà cité comme ayant été au service du pape « fratrem Reginaldum de Argivilla cubicularium pape », et sa réception aurait été celle de tous les malheureux Templiers interrogés en France: « recipiens traxit eum ad partem, in quadam camera retro ecclesiam, etc. » Parmi les frères présents se trouvait le chapelain, frère Albert « Procès, tome II, pages 393, 394. »

Le dernier précepteur du Temple de Moisy fut Jean de Corneilles, frère sergent; il avait été reçu (vers 1303) dans la maison même par Raoul de Gisy, le receveur de Champagne et précepteur de Brie 3. Outre ce précepteur de la maison, il y avait un précepteur de la baillie de Moisy (« ballivie de Moysiaco «), frère Jean de Cernay, qui, comme tel, alla procéder à une réception vers 1304, en la chapelle du Temple de la Sablonnière; or nous avons vu plus haut que Jean avait été précepteur du Mont-de-Soissons vers 1302 « Procès, tome I, page 520, domus Templi de Moysiaco, Meldensis diocesis. »

D'après un passage du Procès, frère Raoul de Brie, plus connu sous le nom de Gisy, aurait été, lui aussi, vers 1306, précepteur de la baillie de Moisy « Procès, t. I, p. 520 »; mais il faut entendre par là, sans doute, que la maison ou baillie de Moisy était comprise dans la baillie du Temple de Brie et que celui qui pouvait se dire précepteur de la Brie, pouvait à plus forte raison être donné comme maître de la baillie de Moisy.

Nous avons cité, plus haut, le nom du chapelain du Temple de Moisy, frère Albert; ce prêtre originaire de Lorraine « fratre Alberto de Cooperto puteo Lotoringo quondam, presbytero ordinis, in capella domus de Moysiaco, « Procès, tome I, page 528 », habitait

la maison depuis l'an 1300 ou environ.

Précepteurs de Moisy-le-Temple

Vers 1286, frère Guillaume de Braye.

En 1307, frère Jean de Cormeilles, sergent.

Précepteur de la baillie de Moisy: vers 1304, frère Jean de Cernay.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Opérations financières de Moisy-le-Temple

Il semble qu'il ne soit fait qu'une seule mention de la maison de Moisy dans les comptes du Temple déjà cités, et l'on trouve, à la date du 4 juillet 1295, entre les mentions relatives aux précepteurs de la Ville-Dieu, de Chanu, et d'Arville, celle du précepteur de Moisy: « de preceptore Moisiaci, 200 livres 5 sous, in magnis fratrum. »

Sources: Mémoire sur les opérations financières des Templiers, page 176

Olime 985

Arrêt maintenant les Templiers dans le tiers de la mainmorte sur les hommes du trésorier de Meaux habitant la terre du Temple à Moissy (apud Moyssiacum). - Gérard de « Keuresis » était alors bailli de Senlis.

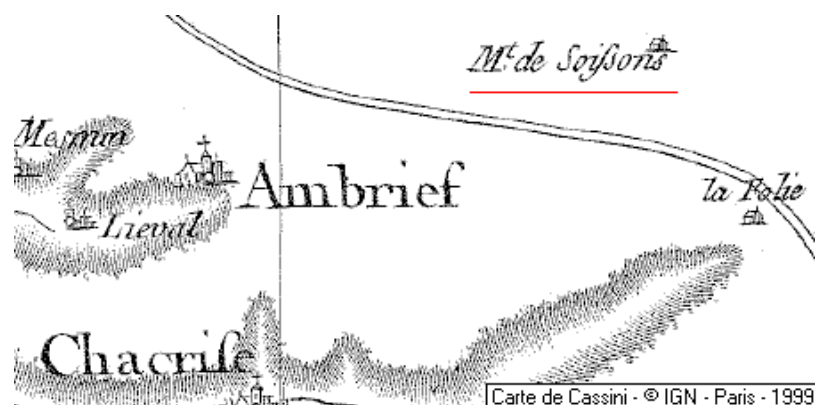
Olim, tome I, folio 39 v^o

L'an 1265. Saint-Louis.

Sources: Les Olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint-Louis, Philippe le Hardi, Philippe Le Bel, Louis le Hutin, et Philippe le Long, Volume 1, années 1254 à 1273. Par Arthur Auguste Beugnot. Paris Imprimerie Royale M. DCCC. XXXIX

Top

Mont-de-Soissons (02)
Maison du Temple de Mont-de-Soissons Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Braine, Commune: Serches - 02



Localisation: Maison du Temple de Mont-de-Soissons

On peut considérer le Mont-de-Soissons comme l'un des plus anciens établissements du Temple; car il n'y avait pas quinze ans que l'Ordre était fondé; que, déjà, il avait là des biens.

En 1133, Gauthier, évêque de Soissons, à cause du dévouement que les Templiers montraient à la religion, leur faisait donation des menues dîmes de sa cour ou ferme de Serches à la condition qu'ils lui paieraient un cens de douze deniers chaque année.

Des lettres de Anscufle, autre évêque de Soissons, de l'année 1157 portent que Eudes, seigneur de Saint-Médard, donnait alors aux frères du Temple, sa maison et ses terres censuelles et vinales avec son héritage mobile, pour en jouir seulement après sa mort.

Robert, comte de Braisne, et Agnès, sa femme leur accordaient, en 1158, tout ce qu'ils possédaient à Vauberlin.

En 1192, Nivelon, évêque de Soissons, confirma la donation faite par Emeline, femme de Thomas de Fismes, aux frères de la chevalerie du Temple, de la tierce partie de sa terre de Bucy sous réserve d'usufruit, mais en s'obligeant à payer chaque année à la maison du Temple, un cens de douze deniers. Cependant dans le cas où la donatrice viendrait plus tard à avoir un enfant, il était convenu que cette terre ferait retour à ce dernier, lors de sa majorité.

Godefroy, abbé de Saint-Médard, donna, en 1200, aux Templiers pour obtenir en faveur de son église le bénéfice de leurs prières, un champ que son couvent avait à Serches, près de leur maison, sur le Mont-de-Soissons.

Au XIIIe siècle, nous trouvons les seigneurs de Faveroles comblé de leurs libéralités les chevaliers du Temple. En 1206, Landry de Faveroles leur accordait la libre possession de tout ce qu'ils avaient dans sa mouvance au Mont-de-Soissons. En 1240, Gilbert de Faveroles leur donnait divers terrages. En 1247, c'était Robert de Faveroles qui leur amortissait des terres achetées par eux dans son domaine, au lieu dit Culeron. Le même seigneur leur accorda en en 1253, l'amortissement d'autres biens nouvellement acquis.

C'est une propriété privée, elle ne se visite pas



Mont-de-Soissons - Sources: Jack Bocar

Les Templiers possédaient à Vilblain, paroisse de Chacrise, un moulin qui était grevé d'une rente de vingt essieus de blé envers Gérard, seigneur du lieu. Celui-ci voulut bien leur en faire l'abandon en 1269, par des lettres émanées de l'archidiacre de Soissons, du mois de décembre de la même année.

Après la chute des Templiers, la maison du Mont-de-Soissons ayant passé en la possession des Hospitaliers, le Grand-Prieur de France crut devoir faire dresser alors un

état estimatif des biens et revenus de cette commanderie. Cet état écrit en latin porte la date du 10 mars 1309.

Nous voyons, par ce curieux document, qu'il appartenait alors à la maison du Mont-de-Soissons, « ad domum de Monte Suessionensi », cinquante-cinq muids, « modios », et quatre setiers de terre valant en revenu, année commune, pareil nombre de muids et de setiers de grains, nature de blé, au prix de 65 sols tournois le muid, contenant douze setiers.

Somme: CCVII livres X sols;

XXX arpents de pré, à raison de XXV sols l'arpent, XXXVII livres X sols tournois;

XIV arpents de vigne, à X sols l'arpent, VII livres tournois;

Blé de rente, VII muids III setiers et un esseau, à raison de V sols le setier, XXII livres II sols VI deniers;

Avoine de rente, II muids X setiers, et un esseau à III sols et IV deniers tournois le setier, XCV sols tournois;

En vinages à Soupir, upud S'oupy, dix tonneaux de vin à XV sols le tonneau, VII livres X sols;

A Cerseuil, « apud Cersueil », un muid de vin, XV sols;

A Augy, « apud Augis », et à Cerseuil, en menues dîmes, lots et ventes, XVI sols;

Le four et autres revenus de Serches, « de Cherchiis », XII livres;

En terrages, à Cery, VI livres VIII sols tournois;

Pour un jardin à Dhuizy, « apud Duisy », XL, sols tournois;

« Apud Chevagium », par an, X sols;

III marc d'argent, faisant VI livres tournois dus chaque année par le seigneur de Coucy, « de Concio »;

La valeur du revenu de la maison du Mont-de-Soissons, CCCXV livres VI sols VI deniers;

Les charges de la maison n'étaient par année, que de 29 livres 18 sols, 6 deniers tournois.

C'est une propriété privée, elle ne se visite pas



Mont-de-Soissons - Sources: Jack Bocar

Les guerres du XVe siècle causèrent de grands dommages à la maison du Mont-de-Soissons, si l'on en juge d'après le rapport des commissaires délégués pour la visite prieurale de 1495, conçu en ces termes: « Avons visité la chapelle du Temple du dit lieu du Mont-de-Soissons; laquelle est fort grande et de grant coust d'entretien, chargée de troys messes la sepmainne, bien entretenue et enverrinée, assez mal garnie d'ornements pour le service d'icelle. Auprès de la chappelle est la maison tout en ung clos; la-dite maison souloit estre fort grande de ediffices, mais à présent est fort destruite à cause des guerres des Angloys. Audit lieu, la religion a toute juridicion et y souloit avoir justice levée, qui est destruite de XV ans en ça, car les pilliers vielz y apparent encore, et le commandeur a promis de la faire relever. »

Le Commandeur, seigneur et haut justicier du Mont-de-Soissons, percevait un assez grand nombre de cens et de rentes à Serches Nanteuil, Vasseny et autres lieux circonvoisins.

Les terres dépendant du Mont-de-Soissons montaient à plus de 500 arpents.

Beaucoup de membres ou maisons dépendaient du Temple de Mont-de-Soissons. Nous en donnons la liste d'après l'inventaire fait en 1309.

C'étaient:

La maison de Soissons, « domus de Suessione »

La maison d'Acy, près Soissons, « domus de Aciaco prope Suessionem »

La maison d'Ambrief, « domus de Arabriers »

La maison de Rosières, « domus de Roseriis »

La maison de Mont-Hussart, « domus de Monthaussart »

La maison de Vieil-Arcy, « domus de Veteris Arceio »

La maison de Chassemy, « domus de Chasserai »

La Maison de Vailly, « domus de Valiaco »

La maison de Chavonne, « domus de Chavoniis »

La grange d'Oulchy, « grangia de Ulcheia »

La maison de Billy-sur-Oureq, « domus de Billy super Urcam »

La maison de Vaux-Saint-Nicolas, « domus de Vaus .Sancti Nicolai »

La maison de Mortefontaine, « domus de Mortefontana »

La maison de Fismes, « domus de Fismis »

Il y avait encore:

La maison de Passy-sous-Sainte-Gemme, « domus de Pacy subtus sanctam Gemmam »

La maison de Châtillon, « domus apud Castellionem »

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Mont-de-Soissons et le Procès

On peut considérer le Mont-de-Soissons comme l'un des plus anciens établissements du Temple; car il n'y avait pas quinze ans que l'Ordre était fondé; que, déjà, il avait là des biens.

En 1133, Gauthier, évêque de Soissons, à cause du dévouement que les Templiers montraient à la religion, leur faisait donation des menues dîmes de sa cour ou ferme de Serches à la condition qu'ils lui paieraient un cens de douze deniers chaque année.

Des lettres de Anscufle, autre évêque de Soissons, de l'année 1157 portent que Eudes, seigneur de Saint-Médard, donnait alors aux frères du Temple, sa maison et ses terres censuelles et vinales avec son héritage mobile, pour en jouir seulement après sa mort.

Robert, comte de Braisne, et Agnès, sa femme leur accordaient, en 1158, tout ce qu'ils possédaient à Vauberlin.

La petite baillie du Temple du Mont-de-Soissons dépendait de celle de Brie. C'est là que fut reçu entre autres, le précepteur de la maison de Senevières (60), par un chevalier du Temple, nommé Hervé de Villepreux.

Peu après, vers 1283, une autre réception était faite au Mont-de-Soissons, mais par

frère Arnoul de Wesemale, que l'on sait avoir été précepteur de Brie après avoir été maître du Temple de Reims « Procès, tome II, page 346, et Léopold Delisle. »

Hervé de Villepreux déjà nommé, avait été auparavant précepteur du Ponthieu, d'après le Procès, puis précepteur de la baillie du Mont-de-Soissons, et, dans ce cas, la réception faite par lui vers 1281 s'explique naturellement. D'ailleurs, si Hervé reçut, vers 1284, au Mont-de-Soissons, celui que nous avons trouvé comme clavaire, en 1307, à Lagny-le-Sec, ce fut précisément en qualité de maître de la baillie: « Henricum [pro: Herveum] de Villapetrosa militem, magistrum ballivie Suessionensis », « Procès, tome II, page 326. »

Il nous faut maintenant, quitter ce précepteur pour revenir à celui de Brie, Arnoul de Wesemale, qui reçut, vers 1286, au Mont-de-Soissons, celui qui devait être le dernier précepteur du Temple d'Ambrief (02), « d'Amblers, Procès, tome II, page 312. » Ce même Arnoul aurait donné l'ordre un peu plus tard, vers 1288, à frère Nicolas de Saint-Alban, alors précepteur du Mont-de-Soissons, d'aller procéder à une réception au Temple de Viffort (02), dans la baillie de Brie « Procès, tome II, page 410. »

Nicolas fut même précepteur de la baillie du Mont-de-Soissons; car si, dans la réception faite par lui, vers 1291, en la chapelle du Mont-de-Soissons, il n'apparaît que comme précepteur de la maison « per fratrem Nicolaum de Sancto-Albano quondam, preceptorem tunc Montis Suessionensis », « Procès, tome I, page 551 », il est en revanche indiqué comme précepteur de la baillie de la dite maison, à propos d'une réception faite vers 1293, à Noël « Procès, tome II, page 358. »

En 1299, le précepteur de la maison est Jean de Cernay, frère sergent, des réceptions ayant été faites alors par lui « in domo Suessionensi », parmi lesquelles celle d'un frère Jacques de Cormeilles, qui habitait en dernier lieu la maison « morans et procurans in domo Suessionensis », et qui avait été admis dans le courant du mois d'août, en présence du frère Robert, chapelain de la maison « Procès, tome II, pages 351, 404. » Bien que le texte invoqué ici par nous, semble indiquer une maison du Temple de Soissons, il faut l'entendre du Mont-de-Soissons d'après un autre extrait du Procès où il se trouve être question de cette même réception, sous les auspices de Jean de Cernay, précepteur du Temple du Mont-de-Soissons, le curé [chapelain] de la maison étant frère Robert, « Procès, tome I, page 545. Le mot « curatus » semble indiquer, comme nous l'avons dit déjà, que le chapelain de la maison était curé du village voisin. »

Dans le récit d'une réception faite au Temple de Dormelles postérieurement à 1300, frère Gérard de Villiers est dit précepteur du Mont-de-Soissons, alors qu'ailleurs il est indiqué comme précepteur des baillie de Brie et du Mont-de-Sois-sons « Procès, tome I, page 401 » Or ces assertions ne seraient qu'en partie exactes, en ce sens que Gérard, étant précepteur de la baillie de France, se trouvait être par là même, le maître des deux baillie susdites, comprises dans celle de France.

Le précepteur du Temple (non de la baillie) du Mont-de-Soissons fut donc Jean de Cernay déjà cité, lequel reçut encore en 1302 « Procès, tome I, page 552. »

De 1302 il nous faut passer à la fin de l'année 1304 pour trouver le récit de la réception d'un certain frère Adam, depuis maréchal de la maison même, par Gérard de Villiers, chevalier, maître de la baillie du Mont-de-Soissons, en présence de frère Robert, chapelain de la maison « Procès, tome II, page 327. » Un an après, Gérard procédait à de nouvelles réceptions faites soit au temps de Pâques, soit à la fin de l'année « Procès, tome I, page 637. Schottmuller, tome II, page 39. Dans les deux textes Gérard est donné comme précepteur de la Brie et du Mont-de-Soissons », en la chapelle de la maison et en présence du même chapelain, et de douze ou quatorze frères du Temple.

En 1306, autre réception par Gérard, celle du « dispensator » du Temple de Provins « Procès, tome II, page 381. »

Pour 1307, aucune admission à signaler au Mont-de-Soissons; ce fut environ le jour de la Saint-Rémi (1er octobre), que les officiers du roi vinrent arrêter les Templiers habitant la commanderie « Procès, tome I, page 553 » et, parmi eux, combien étaient d'humble condition et pouvaient sembler être à l'abri de poursuites.

Précepteurs de la baillie du Mont-de-Soissons

Vers 1281-1284, frère Hervé de Villepreux;

Vers 1288-1293, frère Nicolas de Saint-Alban.

Précepteur de la maison

Vers 1299-1302, frère Jean de Cernay, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Revenus de la Maison de Mont-de-Soissons

Quant aux rapports financiers qui existèrent entre cette commanderie et la maison du Temple de Paris, ils sont attestés, pour les années 1295 et 1296, par les comptes déjà cités:

Le 5 juillet 1295, « de preceptore Montis Suessionensis, 200 livres 68 sous, in magnis fratrum »

Le 6 juillet 1295, « de preceptore Montis Suessionensis, 40 livres, in magnis fratrum »

Le 3 février 1296, « de preceptore Montis Suessionensis, per clericum Johannis Giffe, 80 livres, in raagnis fratrum »

Le 29 août 1295, « de preceptore Montis Suessionensis, per Gerricum, 147 livres. »

Le 2 juillet 1296, « de preceptore Montis Suessionensis 160 livres, in magnis fratrum »

Le 3 juillet 1296, « de preceptore Montis Suessionensis 160 livres, in magnis fratrum. »

Léopold Delisle, opérations financières, pages 177, 181,199, 209

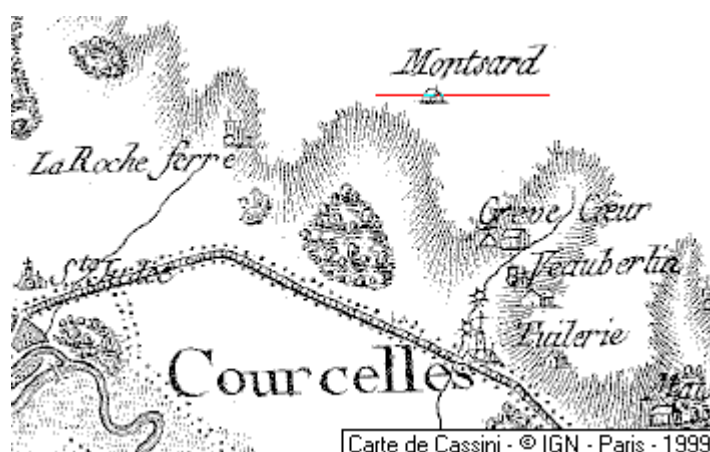
Sources: M. Léopold Delisle. *Mémoire sur les opérations financières des Templiers. Mémoires de l'Institut de France. Académie des inscriptions et belles-lettres. Institut royal. Paris 1833*

Top

Mont-Hussard (02)

Domaine du Temple de Mont Hussard

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Braine - 02



Localisation: Domaine du Temple de Mont Hussard

La maison que les Templiers possédaient en ce lieu est mentionnée dans les archives de l'Ordre dès le milieu du XIIIe siècle. Des lettres de l'official de Soissons, du mois de

juillet 1250, portent que Ancel de Bugnies, se disant chapelain de la maison du Temple de Monthaucart, au diocèse de Soissons, a abandonné aux maître et frères de la chevalerie du Temple tout ce qu'il avait acheté et pourrait acheter par la suite, en vignes ou autres choses, compris entre les rivières de l'Aisne et de la Vesle, « inter ripariam Auxone et ripariam Vitule. »

Un seigneur du pays, Lambert de Ciry, « de Cyriaco », en vertu des lettres données sous le sceau de l'archidiacre de Soissons, du mois d'avril 1266, concéda aux Templiers plusieurs pièces de terre qu'il avait acquises sur le mont de Mont-Hussard, « in monte de Monte Haucard », aux lieux dits à la Couture « de Frambour », à la Maunière, « à la Monioie », au chemin du Pont, contre les terres du Temple, dans la censive de Saint-Médard, etc.

C'est une propriété privée, elle ne se visite pas



Grange de Mont-Hussard Sources image: Jack Bocar

De 1271 à 1290, on trouve plusieurs donations faites aux Templiers de Monthaussart, de terres à Boves, « Bovis », à Cys, « Ciis », à Chacemy, à Brenele, et sur d'autres villages circonvoisins.

La maison de Mont-Hussard avait sa chapelle, dont il est fait mention dans la visite prieurale de 1495: « Une cense ou mestayrie », nommée le Monthaussart où a une maison et grange pour le mestayer et une chappelle fondée de Sainte-Anne, servie de troys messes pour sepmaines par ung chappelain ou frère à volenté du commandeur. Donne de pourffit ladite mestayrie VIII muys; IIII sestiers froment et III muys VIII

sestiers d'avoyne. »

La maison et la chapelle étaient situées sur le chemin de Courcelles à Vailly-sur-Aisne.

Les terres dépendant de Mont-Hussard contenaient en 1309, 54 muids de labour, valant en revenu, chaque muid, un demi-muid de blé; quatre arpents de vigne, rapportant 20 sols par arpent; six arpents de pré de pareil rapport; le tout produisant, avec les droits de dîme et de seigneurie, une somme de 83 livres par an, déduction faite de toutes charges. Ce revenu était, en 1757, de 1,533 livres; et en 1788, de 4,300 livres. Il y avait alors 445 arpents de terre en labour, bois, prés et friches.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Montcornet (02)

Domaine du Temple de Montcornet

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton: Rozoy-sur-Serre - 02



Localisation: Domaine du Temple à Montcornet

Cette maison fut l'objet d'un échange en 1398, entre le commandeur de Boncourt et un sieur Jehan Petit de Seraincourt, par lequel le Commandeur céda sa maison de Montcornet pour une rente d'un muid de blé de mouture que lui abandonna le dit Petit sur le moulin et le ferrage de Dolignon, appartenant à la commanderie.

Il paraîtrait que cet échange ne fut pas ratifié par le conseil de l'Ordre ; car cette maison fit retour à la commanderie. Elle était louée en 1783, avec 40 arpents de terre, 280 livres par an.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Temple de Montcornet

Suivant une tradition consignée dans le manuscrit de feu M. Carton, doyen, l'église actuelle n'aurait pas toujours été seule à Montcornet ; une autre qu'on dit avoir été l'église paroissiale se trouvait, assure-t-on, au bas de la grande place, vers l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôtel-de-ville.

Quant à l'église encore existante, elle aurait appartenu, d'après ce manuscrit, à une communauté religieuse soit de bénédictins, soit de Templiers.

Qu'il y ait eu deux églises à Montcornet, c'est ce dont il ne faudrait pas s'étonner ; car il serait possible que là, comme à Aubenton, l'accroissement de la population, amené par le régime communal, eût nécessité l'érection d'une seconde paroisse ; mais ce qu'on ne peut admettre, c'est que l'église actuelle ait jamais appartenu à l'un des deux ordres religieux dont parle le manuscrit Carton, ni même à aucun autre. D'abord, si les Bénédictins avaient eu une maison à Montcornet, leurs annales sont trop explicites et trop exactes pour ne pas en faire mention; or, on n'y trouve aucune indication de ce genre. Les frères de l'Hôpital de Jérusalem, résidant à Boncourt, qui héritèrent, au siècle suivant, des biens que les Templiers possédaient dans le pays, avaient à Montcornet une maison de refuge; mais ils n'y possédaient ni terre, ni église. Il en était de même de l'abbaye de Foigny qui y avait une semblable maison.

Sources: Essai Historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs. Par G.-A. Martin, tome premier. Laon 1863

Montcornet

Nous avons retrouvé deux pouillés de cette époque, le premier est le codex daté de 1346, et contenant:

1. l'estimation du revenu de chaque bénéfice régulier ou séculier, simple ou double, dans le diocèse.
2. le nom de chaque bénéfice.
3. la taxe de chacun d'eux aux décimes.

Ce manuscrit est le seul où se trouve consigné ce qui concerne les abbayes et les chapitres.

Le second pouillé du XIVe siècle n'est pas daté, mais nous le croyons antérieur au premier, et dressé entre l'année 1305 et l'année 1312. En effet il mentionne la chapelle de Montcornet fondée par Jeanne de Rumigny, l'an 1303, le jeudi après la fête de Saint-

Leu (Pouillé de M Bauni III page 131), et indique comme patrons de divers lieux les Templiers dont les biens furent attribués aux Hospitaliers en 1312. Ce pouillé dont l'original existait encore au dernier siècle dans les archives du chapitre layette g, liasse 15.

Sources: Archives administratives de la ville de Reims, Volume 4 Par Pierre Varin, tome second. Paris M DCCC XLIII.

Top

Mortefontaine (02)

Maison du Temple de Mortefontaine

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Vic-sur-Aisne - 02



Localisation: Maison du Temple de Mortefontaine

Les Templiers possédaient cette maison et, on voit, d'après l'inventaire de 1309, qu'il appartenait à la maison de Mortefontaine, « ad domum de Mortefontanea », neuf muids de terre, rapportant alors neuf muids de blé, avec des rentes en avoine, en vins et argent, tant à Mortefontaine qu'au hameau de Vauberon, « apud Vauberum »; le tout d'un revenu de 70 livres 2 sols 8 deniers.

Nous ne connaissons cette maison du Temple « de Mortuofonte », au diocèse de Soissons, que par son dernier précepteur, frère Robert de Cernay « Procès, tome II, page 329. »

précepteur de Mortefontaine: 1307, frère Robert de Cernay.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers tome II, page 329

Item frater Robertus de Sarnaco Belvacensis diocesis, preceptor domus de Mortuofonte Suessionensis diocesis, predicti ordinis milicie Templi, quadragenarius vel circa, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod in festo sancti Andree instante erunt novem anni vel circa, quod fuit receptus in domo de Berneval Ambianensis diocesis, per fratrem Garinum de Magno Villari magistrum de Pontivo, presentibus defunctis J. de Cernay, fratre Laurencio senescalco dicte domus, fratre Petro de Limecourt, et aliis de quorum nominibus non recolit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Mortefontaine

Les Templiers possédaient cette maison et, on voit, d'après l'inventaire de 1309, qu'il appartenait à la maison de Mortefontaine, « ad domum de Mortefontanea », neuf muids de terre, rapportant alors neuf muids de blé, avec des rentes en avoine, en vins et argent, tant à Mortefontaine qu'au hameau de Vauberon, « apud Vauberum »; le tout d'un revenu de 70 livres 2 sols 8 deniers.

Au XIV^e siècle, cette maison avait passé on ne sait comment, en la possession des chartreux. Par des lettres, datées de Compiègne, du mois de janvier 1339, les cardinaux Pierre et Bertrand, nonces du Pape, mandèrent à l'official de Soissons de faire une information pour savoir pourquoi le commandeur du Mont-de-Soissons était taxé de contribuer à leurs procurations pour la maison de Mortefontaine, qui appartenait alors aux frères chartreux. Les nonces demandaient comment ceux-ci l'avaient acquise, et s'ils avaient donné aux Hospitaliers quelque compensation pour la posséder.

On ne dit pas le résultat de l'enquête, mais les hospitaliers ne rentrèrent point en possession de cette maison.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Temporel de Mortefontaine

— Lucien Marchand. Essai historique sur Bourgfontaine ou la Fontaine-Notre-Dame, ancienne chartreuse du diocèse de Soissons (1323-1792) (*Château-Thierry, M. Marchand, 1953. In-8^o, 59 pages, cartes et plans*).

— Se basant sur la thèse de Mlle Françoise Billotey: La Chartreuse de Bourgfontaine-en-Valois, des origines à la Révolution (Ec. des Chartes, 1948), à laquelle il renvoie notamment pour l'étude du temporel de l'abbaye, l'auteur a retracé d'une manière

vivante l'histoire de cette chartreuse située à quelques kilomètres de Villers-Cotterets, dans une vaste clairière de la forêt de Retz.

Charles de Valois la fonda en 1323, afin de s'y aménager une retraite et de compléter la défense du Valois. La chartreuse de Bourghontaine, qui compta d'abord quatre moines, devait en 1540 en avoir jusqu'à vingt-six, pour retomber à vingt à la fin du XVIIIe siècle. L'histoire de la chartreuse aurait été exempte de troubles graves, hormis l'attaque et le pillage qu'elle subit, de la part des réformés, en 1567, si certains moines n'avaient été à la tête du mouvement des appelants lors de la crise janséniste du XVIIIe siècle. Sur trente et un chartreux qui s'enfuirent en Hollande pour y former un nouveau monastère, cinq étaient de Bourghontaine, dont le prieur de la nouvelle maison, Dom Soufflot.

Les moines s'adonnaient au travail du bois et un certain nombre de boiseries et de statues des églises de la région furent leur oeuvre au XVIe et au XVIIe siècle. Le monastère fut aussi, à la même époque, un centre de traductions des oeuvres de Catherine de Gênes, Denys le Chartreux, Suso, sainte Thérèse d'Avila, etc.

Aux bâtiments traditionnels de ce genre d'établissement, qui présentaient la particularité d'être fortifiés, s'ajoutaient des appartements royaux, où les souverains, jusqu'à Charles VI, aimaient à faire retraite, notamment Philippe VI, fils du fondateur.

— **Le temporel qui comprenait à la fondation environ trois cents hectares de biens provenant des Templiers et situés à Sennevières, Beauvoir et Mortefontaine**, s'élevait en 1671 à deux mille hectares de terres et bois situés dans les vallées de l'Ourcq et de la Savières, auxquels il fallait ajouter un certain nombre de rentes en argent, droits d'usage dans la forêt de Retz et droits de pêche dans l'Ourcq. La chartreuse de Bourghontaine disparut à la Révolution. Le 1er octobre 1792, les chartreux la quittaient définitivement. Les bâtiments furent vendus pour être en partie démolis.

En résumé, monographie rapide, qui ne dispense pas d'avoir recours à la thèse de Mlle Billotey, mais pourvue d'une bonne bibliographie, d'une liste des sources, de cartes et de plans. L'historien de l'Ordre des Chartreux, de l'histoire militaire du XIVe siècle ou du jansénisme consultera utilement ce petit ouvrage.

Sources: **Persée**: J. Queguiner. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. « *La Revue d'histoire de l'Eglise de France, fondée en 1910, s'efforce de tenir ses lecteurs au courant de tout ce qui concerne le passé religieux de la France, depuis les débuts du christianisme jusqu'à nos jours. Année 1954. Volume 40* »

Oulchy-le-Chateau (02)

Grange du Temple d'Oulchy-le-Château

Département Aisne, Arrondissement Soissons, Canton Oulchy-le-Château - 02



Localisation: Grange du Temple d'Oulchy-le-Château

Il y avait à Oulchy, sous le château même, une grange qui servait aux Templiers pour renfermer le produit des dîmes qu'ils percevaient à Oulchy-le-Château et à Oulchy-la-Ville, à raison des deux tiers, à l'encontre du prieur d'Oulchy pour l'autre tiers.

En 1309, ces dîmes rapportaient au commandeur du **Mont-de-Soissons** sept muids de blé et trois muids d'avoine, portés au revenu de la grange d'Oulchy, « grangie de Ulcheia », pour 33 livres 5 sols tournois, à raison de 75 sols pour le muid de blé, et de 40 sols pour celui d'avoine.

Dans un terrier de 1392, on voit que cette grange n'existait plus. Elle avait été brûlée pendant les guerres par les Anglais.

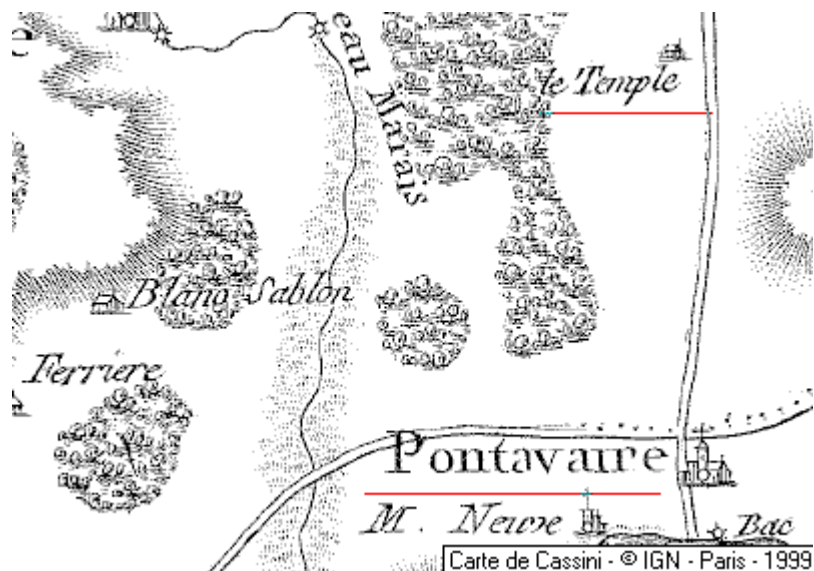
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Pontavert (02)

Maison du Temple de Pontavert, dite ferme du Temple

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton: Neufchâtel-sur-Aisne - 02



Localisation: Maison du Temple de Pontavert, dite ferme du Temple

En 1130, Ebbe II, seigneur de Roucy, offrit aux Templiers la ferme de Thony, également appelée ferme du Temple.

Marquant une étape sur la route de Reims à Arras, elle permettait la surveillance des grandes voies ainsi que la protection des marchands, contribuant ainsi au développement du commerce de Pontavert.

Située sur le route de Corbeny, la propriété constituait donc, avant son entière destruction lors de la Première Guerre mondiale, la plus importante exploitation de Pontavert avec ses 203 hectares de terres cultivables.

L'église du 13e siècle, isolée au centre de la cour, était le seul témoin restant des anciennes constructions de la commanderie des Templiers.



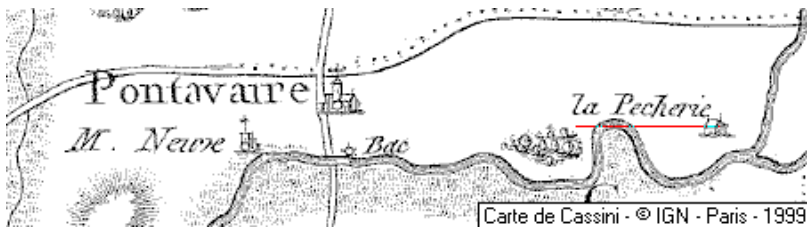
Gravure de la ferme du Temple de Pontavert

Entièrement construite en grès, pourvue d'un étage et d'un grand grenier, elle servait d'habitation à l'exploitant du lieu. La porte ouest était encadrée d'un arc brisé à double voussure; une longue fenêtre brisée la surmontait.

Un clocher, formé par le prolongement du mur en façade, surmontait l'élévation principale. Les élévations secondaires étaient épaulées d'un contrefort. L'abside carrée était ajourée de trois baies.

Sources: Base Mérimée Bnf - image, de Guérin pour le Conseil général de l'Aisne, 2003

Pontavert, Pontavaire, autrefois Thosny-Pontavert.



Localisation: Domaine du Temple à La Pêcherie

- Pons varius en 1112; Pons varie en 1132; Pons Avernæ (XIVe siècle)
- Dépendances: Le Temple (ferme)
- La Pêcherie (isolée)

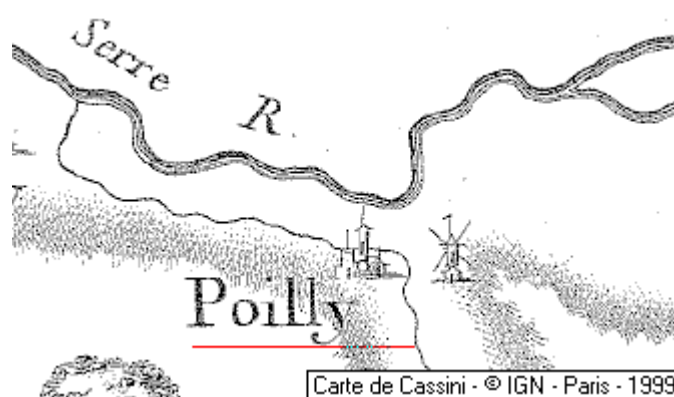
Sources: M. Melleville - Dictionnaire Historique, Généalogique et Géographique du département de l'Aisne, tome I et II. Paris 1857.

Top

Pouilly-sur-Serre (02)

Moulin du Temple de Pouilly-sur-Serre

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton: Crécy-sur-Serre - 02



Localisation: Moulin du Temple de Pouilly-sur-Serre

Le moulin de Pouilly, « molendinum de Poili », avait été donné aux Templiers par Nicolas, châtelain de Laon, comme l'apprend la charte de 1148, de Barthélémy de Vire, analysée ci-devant.

Les Templiers conservèrent ce moulin jusqu'au milieu du XIII^e siècle, époque où s'éleva entre eux et l'évêque Itier de Laon une grave contestation au sujet des eaux de la Serre, sur laquelle reposait le moulin, et que les Templiers laissaient déborder sur les terres de l'évêque.

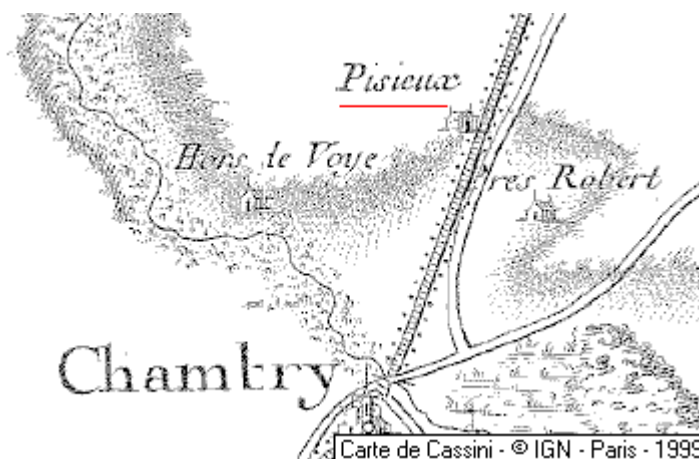
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Puisieux (Aisne) (02)

Domaine du Temple de Puisieux

Département: Aisne, Arrondissement et Canton: Laon, Commune: Chambray - 02



Sources: Domaine du Temple de Puisieux

25 may 1548. Homme vivant et mourant demandé pour une maison de la Fabrique dans la rue des Bouchers.

Le commandeur de Puisieux (1) a présenté en ce chapitre une requette par laquelle il demande que le Chapitre lui fournisse un homme vivant et mourant pour la maison léguée à la fabrique par défunt Léger Darthois, chanoine, ladite maison se trouvant sur la censive de Puisieux, et le payer de tous les arrérages qui lui sont dûs sur les héritages du moulin de Polton (2).

Quant à l'homme vivant et mourant, la Compagnie a ordonné qu'avant toute chose on examinerait les lettres de la fondation dudit Darthois, et pour ce qui concernait les menus cens, on obligerait le fermier de les lui payer.

1. Puisieux, ferme dépendant de Chambry, près Laon, autrefois commanderie de l'ordre du Temple, et passée, avec tous les biens des Templiers, entre les mains des chevaliers de Malte.

2. Moulin à eau près le faubourg d'Ardon. Une charte de Roricon, évêque de Laon, extraite du petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, fait déjà, à la date du 1er octobre 961, f° 6, recto, mention de la rivière d'Ardon à l'occasion d'un petit bien que ce prélat donne à l'abbaye : « Que res sunt inter ipsius montis clivum et fluviolum nomine « Ardon site. »

Sources: Fleury, Edouard. Cinquante ans de l'histoire du chapitre de N.-D. de Laon, page 62. Laon 1875. - [bNF](#)

Top

Rocourt-Saint-Martin (02)

Domaine du Temple de Rocourt

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Neuilly-Saint-Front - 02



Localisation: Domaine du Temple de Rocourt

Les archives du Grand-prieuré de France ne nous ont laissé aucun document sur cette ancienne maison du Temple, qui nous paraît avoir été une dépendance de celle de Saint-Quentin.

Si aucun titre n'en fait mention, c'est que les Hospitaliers ne l'ont jamais possédée et qu'elle avait été vendue ou aliénée du temps des Templiers.

En effet, nous avons trouvé dans un cartulaire de Saint-Quentin-en-l'Ile, des lettres de Hugues de Perraud, « de Perraudo », visiteur général des maisons du Temple, en deçà des mers, de l'année 1302, par lesquelles, de l'avis de ses frères et d'après le conseil d'hommes recommandables, il avait accordé à rente perpétuelle ou à cens, « ad perpetuam admodiationem sive censivam », aux religieux de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, la maison de Rocourt, près de Saint-Quentin-en-Vermandois, « domum nostram dictam de Rouecourt prope villain sancti Quintini in Veromandia », avec ses dépendances, tant en terres, eaux, près, pêcheries, qu'en revenus et autres choses, à la charge de payer chaque année, dans l'octave de la Nativité, aux frères du Temple du Vermandois, en leur maison de Saint-Quentin, « in curia nostra domûs nostre sancti Quintini », quarante muids de grain à la mesure de cette ville, savoir: 32 muids de froment, à deux sols moins du prix payé par les bourgeois, six muids d'avoine et quatre voitures de paille.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Rocourt, hameau et moulin à eau, commune de Saint-Quentin.

— Rocourt, 1110 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Ile, page 13)

— Roulcourt, villa de Rocourt, 1252 (Mémoire du Vermandois, tome II)

— Rooucourt, Roecourt, 1310 (Cartulaire de Saint-Quentin-en-l'Ile, folio 35, v°, archives de l'Empire, LL 1016)

— Raulcourt, 1586 (Titres de l'abbaye de Saint-Prix)

— Raucourt, 1735 (Intend. d'Amiens, G 801)

Sources: M. Melleville - Dictionnaire Historique du département de l'Aisne, tome I et II. Paris 1857. Livre numérique

Books.Google

Top

Sablonniere-du-Temple (La) (02)

Maison du Temple de La Sablonnière

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Charly-sur-Marne - 02



Localisation: Maison du Temple de La Sablonnière

Les Templiers commencèrent par posséder à La Sablonnière un bois nommé le Bois des Sablonnières, « nemus de Sabloneriis », avec la gruerie que Marguerite, comtesse de Bourgogne, leur donna, par ses lettres de l'année 1199, pour en disposer comme bon leur semblerait.

Ce bois ne tarda pas à être défriché en grande partie, ce qui donna lieu à un procès entre les frères du Temple et les hommes de la comtesse de Dhuisy, « de Oisiaco », village voisin, lesquels prétendaient avoir des droits d'usage dans les parties défrichées. Pour terminer ce différent, on choisit comme arbitre le pape Innocent, qui délégua pour examiner l'affaire les prieurs de Saint-Victor et de Saint-Marcel à Paris. Mais avant que ceux-ci aient donné leur avis, les hommes de Dhuisy s'étaient relâchés de leurs prétentions, et, par une déclaration du mois de janvier 1204, ils s'en remettaient à la décision des Templiers de Sablonnières, « Templariorum de Sabloneriis », qui leur accordaient ce qu'ils voulaient.

Il est encore un lieudit, connu sous le nom de l'Hôpital, à côté de la Sablonnière; c'est là que fut la maison du Temple, plus tard propriété des Hospitaliers. Cette maison, peu éloignée de Château-Thierry, était du diocèse de Soissons, et le Procès nous apprend qu'elle avait une chapelle:

Procès des Templiers, Tome I, page 520

« capella dormis Templi de Sabloneriis, Suessionensis diocesis »

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Le précepteur de la Sablonnière, en 1307, était un septuagénaire, jadis reçu au Temple de Moisy, et nommé frère Gui « de Oratorio », alias « Lescolhe »,

Procès des Templiers, tome II, page 319

Item frater Guido de Oratorio, frater dicti ordinis serviens, **preceptor domus de Sablonnieres**, etatis sexaginta decem annorum vel circa, juratus eodem modo et requisitus de tempore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus apud Moisiacum Meldensis diocesis, illo anno quo fuit ultimum concilium Lugduni, per fratrem Petrum Normanum militem, magistrum de Alneio, presentibus fratre Alberto Grogny milite, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Nous savons qu'il a assisté, cette année 1307, à une réception faite au Temple de Lagny-le-Sec

Procès des Templiers, tome II, page 29

Quia non viderat aliquem alium recipi in ordine, nec interfuerat capitulis eorum, nec steterat in ordine, nisi quasi per dimidium annum ante capcionem eorum nam fuerat receptus per fratrem Radulphum de Gisi, testem supra examinatum, de cujus parentela exstitit, in presenti Quadragesima sunt IIII anni, in capella **domus Templi de Latinihaco Sicco Meldensis diocesis** presentibus fratribus Guidone Lescolhe preceptore de Sabloneriis, Stephano de Sanci, Johanne Monachi, et dicto Tossanz servientibus, de quorum vita vel morte non habet certitudinem,[...]

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Outre le précepteur, nous connaissons encore le nom d'un certain frère Jean:

Procès des Templiers, tome II, page 418

Item frater J de Domo Dei monachorum, diocesis Meldensis, dispensator **domus de Sablonieres juxta Castrum Theodorici**; etatis XXXV annorum vel circa, ut

dicebatur, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de teinpore et modo sue recepcionis, dixit per juramentum suum quod fuit receptus in domo de Hubercourt, in instanti festo Nativitatis Domini erunt vi anni vel septem anni per fratrem R. de Gisi receptorem Campanie, presentibus fratribus Petro preceptore dicte domus, et Petro Rongemaaille, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recoiit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Enfin, il est certain que frère Raoul de Gisy, receveur de Champagne et précepteur de la Brie, visita la maison de la Sablonnière, ce qui nous a fait supposer que la maison était comprise dans sa baillie.

Procès des Templiers, tome I, page 521

... videlicet fratrem Milonem de sancto Fiacro presbyterum, de cujus vita vel morte non habet certitudinem, in capella domus Templi de Moysiaco supradicte, per fratrem Radulphum de Gisiaco preceptorem Campanie testem supra examinatum, sunt octo anni vel circa, preseritibus fratribus Alberto de Reyans presbytero, et Guidone de Oratorio, deffunctis, et fratrem Addam de Pontivo natum, cujus cognomen ignorat, deffunctum, quem recepit, sunt VII anni elapsi, in capella **domus Templi de Sabloneriis Suessionensis diocesis**, frater Johannes de Sernayo preceptor ballivie de Moysiaco, deffunctus; presentibus fratribus Guidone de Oratorio, deffuncto, et aliis de quibus non recordatur.

Vidit eciam recipi per fratrem Hugonem de Penrando, sunt sex anni vel circa, **in capella dicte domus Templi de Sabloneriis**, fratrem Motonetum de Pruvino, qui aposthataverat a dicto ordine, ante eorum capcionem, presentibus fratribus Radulpho de Gisi et Guidone de Oratorio predictis; plures non vidit recipi, nec interfuit aliis magnis capitulis eorum.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Précepteur de la Sablonnière: en 1307, frère Gui « de Oratorio », alias Lescolhe, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Saint-Quentin à Rocourt (02)

Maison du Temple à Saint-Quentin à Rocourt

Département: Aisne, Arrondissement et Cantons: Saint-Quentin - 02



Localisation: Maison du Temple à Saint-Quentin Rocourt

Maison de Rocourt (Rocourt, aujourd'hui faubourg de Saint-Quentin) (*Colliette. Tome II. Livre XI*) dit qu'il y eut des Templiers à Saint-Quentin dès le milieu du XIIe siècle. Rien ne s'oppose même à ce qu'ils aient eu une habitation en cette ville, avant cette date.

D'autre part, nous lisons dans une histoire plus récente (*Extraits d'un manuscrit de Quentin de la Fons ou histoire de Saint-Quentin, publiée par Ch. Gomart. - Tome II, page 264*), que les frères du Temple eurent non seulement des maisons à Saint-Quentin, mais encore une maison particulière appelée le Temple, qui devint plus tard la maison de la Monnaie. Au XIVe siècle, le Temple devint la propriété des Hospitaliers; mais cet hôtel qui était « tant en situation comme en fourme, et forte matière des édifices de pierre et autres choses » n'avait pas tardé à être transformé en hôtel des Monnaies (*analysé dans H. Cocheris. - Notices et extraits de documents ms. relatifs à la Picardie et conservés à Paris. Tome II, page 58*), les Hospitaliers ayant été expropriés.

Quoiqu'il en soit, les Templiers avaient eu une maison, un hôtel à Saint-Quentin. Là logeaient sans doute le précepteur du Vermandois, et un certain nombre de frères, les uns caissiers, d'autres, plus ou moins clercs et chargés de rédiger les actes concernant l'Ordre, d'autres encore, ayant pour mission de veiller à l'exécution de toutes les conventions passées entre des particuliers et le Temple. Ils figuraient comme témoins et leurs noms étaient consignés dans les actes; il y en avait aussi qui devaient remplir telle ou telle prébende canoniale, donnée au Temple.

Nous avons dit déjà que Philippe-Auguste avait donné aux Templiers, une prébende en la collégiale de Saint-Quentin ; d'après Héméré (*Héméré: Augusta Viromanduorum, page 190*), cette prébende aurait été tenue par les frères du Temple, Gavenne (Le premier de ces chanoines du Temple paraît avoir été le frère Guérin, mort vers 1203 (*Héméré, page 189*), Aimard (Serait-ce le frère Aimard dont il a été question précédemment et qui était peut-être précepteur du Catelet en 1217 ?) qui vivait encore en 1238, Raoul et Jean clerc d'Aimard. On lisait même, dans l'Obituaire de l'église, à la date du 15 janvier 12... « obiit frater Aimardus, de templo, pro cuius anima Joannes, de templo, clericus suus et concanonic us noster, dedit nobis unum naodium frumenti... » Ces frères du Temple faisant fonction de chanoines, avaient séance au chœur, et étaient obligés de chanter, à leur tour, quelques antiennes et répons. Ils n'étaient pas forcément prêtres.

Nous ne sommes guère renseigné sur les faits et gestes des Templiers dans cette partie du Vermandois.

En 1234, G..., précepteur de la baillie de Vermandois, avait vendu au Chapitre de Saint-Quentin, tous les droits qu'avait le Temple sur la mairie de Fonsomme (*Fonsomme: Aisne, arrondissement et commune de Saint-Quentin* ; c'est en ce lieu que la Somme prend sa source) et sur ses dépendances.

Les biens que possédaient les Templiers en cet endroit leur venaient d'une dame du nom de Marie, converse du Temple et soeur de Simon, chevalier, maire de cette petite ville. Dans la vente, étaient compris aussi un moulin et un vivier à « Vilechole », ainsi qu'une terre ; toutes ces choses provenant d'ailleurs d'achats antérieurs.

Dix ans plus tard (1245), les Templiers se seraient engagés à ne pas acheter de terres dans le domaine et détroit du Chapitre de Saint-Quentin, sans son consentement (*Héméré, - Augusta Viromanduorum, page 230*).

Mais voici une transaction beaucoup plus importante: par un acte donné au Temple, à Paris, le 10 juillet 1302, le précepteur du Vermandois était autorisé à affermer une maison du Temple, la maison de Rocourt, avec toutes ses dépendances (près, eaux, pêcheries, revenus et issues de tous genres), au monastère de Saint-Quentin-en-l'île (Le monastère de Saint-Quentin-en-L'île est aujourd'hui situé dans la ville de Saint-Quentin, de même que Rocourt en est un faubourg), qui devait payer chaque année, et livrer en la maison du Temple de Saint-Quentin, 48 muids de grain et 4 charrettes de paille. Ce couvent abandonnait aux Templiers la partie de la dîme de Tertry (80) (Nous avons dit déjà, à propos de la maison de Montécourt, que les Templiers en percevaient

une partie) qu'il percevait, ainsi que le patronage et la collation de la cure, moyennant 30 livres de rente. Il était stipulé en outre, que si les moines de Saint-Quentin-en-l'Île avaient à payer certaines redevances que devait la maison de Rocourt, ils percevraient en revanche les revenus et cens dus à cette maison.

De plus l'abbé de Saint-Prix (Abbaye près Saint-Quentin) devait jouir à l'avenir, sans aucune redevance, du four qui était situé devant la maison de Rocourt et pour lequel il avait payé jusque là 60 sous de rente (*E. Mannier: Commanderies du grand prieuré de France, page 568*).

Il y avait à Saint-Quentin un four, dit le four du Temple, sans doute à cause de sa proximité de la maison des Templiers, car il n'a jamais appartenu à ces derniers. Une lettre de Philippe le Bel, du 8 mai 1304, nous apprend en effet que la possession de ce four était revendiquée par la commune de Saint-Quentin d'une part, et de l'autre par le Chapitre (*Héméré: Augûsta Viromanduorum, page 190. - Preuves, page 56, è charta ejusd, ecclesix*).

Héméré dit encore que la maison du Temple de Saint-Quentin, devait une redevance de 8 deniers et 2 chapons au Chapitre de la Collégiale, sans compter 6 deniers et 2 chapons que les Templiers payaient pour leur hôtel.

Sources: Trudon des Ormes: Possessions de l'Ordre du Temple en Picardie. Editions Yvert et Tellier. Amiens 1893

Maison du Temple de Saint-Quentin

La maison du Temple et ensuite de Saint-Jean-de-Jérusalem, que les Templiers possédaient, à Saint-Quentin, avant 1200 qui passa, lors de leur suppression en 1312, aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qui s'en emparèrent ainsi que des biens des Templiers. Plus tard, la maison du Temple devint la maison de la Monnaie, atelier monétaire de Saint-Quentin.

Cet établissement, dont l'importance aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, est constatée dans les ordonnances mêmes des rois de France, a été converti, au XIVe siècle, en un magnifique hôtel pour le gouverneur de la ville. C'est dans cet hôtel qu'ont logé les rois Louis XIII, en 1619, 1621, 1632, 1635, 1639 Louis XIV, en 1654, 1657, 1670, 1671, 1672, 1676, 1677, 1691, 1692, lorsqu'ils sont venus à Saint-Quentin.

Sources: Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; et dirigé par M. de Caumont. Auteur: Société française d'archéologie. Editeur: Lance Paris. Tome 2 série 3, volume 23, 1857.

Séry-lès-Mézières (02)

Maison du Temple à Séry-lès-Mézières

Département: Aisne, Arrondissement: Saint-Quentin, Canton: Ribemont, Commune: Séry-lès-Mézières - 02



Localisation: Maison du Temple à Séry-lès-Mézières

D'après Melleville, il y aurait eu une commanderie à Séry-lès-Mézières. Cette supposition est-elle fondée ? Nous ne saurions nous prononcer.

La maison des Templiers de Séry était selon toute probabilité à Senercy.

Sources: Transcription par Pierre Lengelé d'après Ribemont et ses environs, Charles Gomart

Séry-lès-Mézières

- Les Templiers eurent une commanderie de leur ordre à Sery.
- On y voyait autrefois une maladrerie dont les revenus s'élevaient à 100 livres, en 1648 et qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu de la Fère en 1696.
- En 921, un comte nommé Enguerrand, donna à l'abbaye de Marolles la *villa* de Sery composée de cinq *manses* ou maisons avec les serfs qui l'habitaient.
- Ce domaine passa ensuite à l'abbaye de Saint-Denis, et en dernier lieu il appartenait aux dames de Saint-Cyr.
- De nombreuses sépultures ont été trouvées près de Sery sur le monticule situé entre ce village et l'ancienne voie romaine. C'étaient des auges en pierre renfermant, avec des squelettes humains, des lames d'épées, des casques, etc.
- On a pensé que ces débris provenaient des Templiers.

Sources: M. Melleville - Dictionnaire Historique du département de l'Aisne, tome I et II. Paris 1857. Livre numérique Books.Google

Top

Soissons (02)

Domaine du Temple à Soissons

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Chef-lieu de cantons - 02



Localisation: Domaine du Temple à Soissons

Les Templiers possédaient, au commencement du XIIIe siècle, une maison dans la ville de Soissons.

Par une déclaration du mois de janvier 1216, un nommé Ponçard Dupuis, « de Puteo », reconnaissait tenir des frères de la chevalerie du Temple, une maison à Soissons, sise devant l'église de Saint-André, au canon annuel de vingt sols, payable à la Noël, et de trente-deux deniers et une poule à rendre à la saint Remi.

Nous retrouvons dans un bail du mois d'août 1268, la même maison, appelée la Maison du Temple de Soissons, « domus Templi apud Suessionem », louée à vie à un nommé Jacquemin, au cens de vingt sols par an.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillies durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

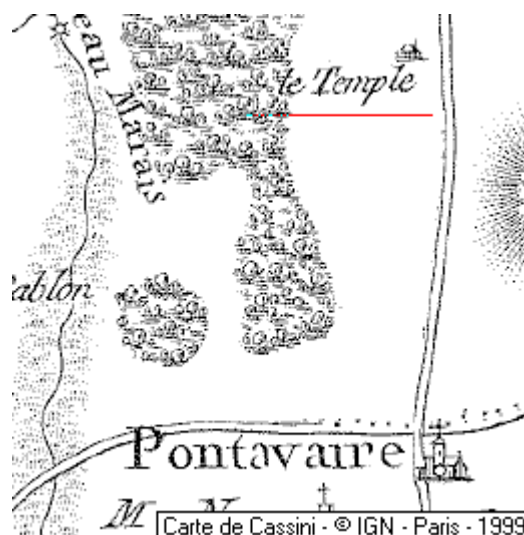
Top

Temple (Le) Aisne (02)

Lieux Le Temple dans le département de l'Aisne, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

Le Temple

Département: Aisne, Arrondissement: Laon, Canton: Guignicourt, Commune: Pontavert - 02



Localisation: Le Temple de Pontavert

Temple (Le), ferme sur la commune de Pontavert. Son nom lui vient de ce qu'elle fut bâtie par les Templiers à qui son terroir avait été donné vers 1150.

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Templiers

— Cet ordre avait été fondé en 1128 pour l'escorte et la défense des pèlerins dans la Terre-Sainte. Les chevaliers du Temple tiraient leur nom d'un palais attenant au temple de Jérusalem, qui leur avait été donné par Godefroy de Bouillon. Barthélemy, évêqué de Laon, les introduisit dans cette ville vers 1129. Ils s'établirent ensuite successivement à Bertaignemont, Chailvet, le Temple, dépendance de Pontavert, et Saint-Quentin vers 1150; à Braie-en-Laonnois 3 ans après, à Puisieux et Câtillon en 1154, à Boncourt en 1157, à Oulchy en 1177, à Maupas près Soissons et Viviers vers 1220, et au Mont-de-Soissons quelques années après. Ils eurent encore des établissemens à Rocourt et Séry-Mézières, près de Saint-Quentin, à la Moufflaie, dépendance de Saint-Christophe-à-Berry, à Mortefontaine, à Château-Thierry , etc.; mais la date de leur fondation est incertaine.

— La suppression de l'Ordre des Templiers ayant été prononcée en 1307, tous leurs biens furent donnés aux frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui avaient été institués à la même époque qu'eux, et dans un but à peu près semblable.

Sources: *Dictionnaire Historique du département de l'Aisne, tome II, par Melleville. Laon 1865*

Top

Thony (02)

Maison du Temple de Thony

Département: Aisne, *Arrondissement:* Laon, *Canton:* Neufchâtel-sur-Aisne, *Commun:* Pontavert - 02



Localisation: Maison du Temple de Thony

C'était sous les Templiers une des quatre commanderies que ceux-ci possédaient dans le Laonnais. Il en est fait mention dans la charte ci-devant relatée de Barthélémy de Vire, évêque de Laon de l'année 1148, portant confirmation de toutes les donations faites jusqu'alors dans son diocèse, à l'Ordre du Temple. Réuni ensuite par les Hospitaliers à la commanderie de Puisieux-sous-Laon, Thony en fut séparé, au XVe siècle, comme nous l'avons déjà dit, pour faire partie de la commanderie de Boncourt.

Le précepteur de la baillie du Temple de Laon ou du Laonnais « de Laudunesio » , fut, dès 1274, le chevalier du Temple Pierre le Normand, qui, d'après le Procès, aurait été

recevoir, en 1275 environ, en une maison de sa baillie, celle de Thony.

Il est parlé dans le Procès de réceptions faites, vers 1275, à la Noël, à Thony « apud Tonni prope Pontem Arvernien » , par le maître du Laonnais, en présence de divers Templiers, dont Jean de Saint-Auban (ou Saint-Alban), qualifié maître du passage « magister passagii. »

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers tome II, page 392

Item frater Lambertus Flamingus, etatis septuaginta annorum, ut dicebat, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod fuit receptus apud Tonni prope Pontem Arvernien, in instanti festo Nativitatis Domini erunt trigintaduo anni, per fratreni Petrum Normannum preceptorem baillivie Laudunensis, presentibus fratribus Johanne de Sancto Albano, qui fuerat magister passagii, Johanne de Braie et quibusdam aliis fratribus de quorum nominibus non recolit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Thony, hameau, commune de Pontavert.

— Territorium de Thooni, Thoniaco, 1153 (Cartulaire de l'Abbaye de Vauclerc, folio 16, 19, 20, 22, 25)

— Toyni, Thoeni, 1156 (Ibidem)

— Toeni, 1163 (Ibidem)

— Thoegni, 1239 (Archives de l'Empire, L 996)

— Tooni, 1261 (Charte du Chapitre de la cathédrale de Laon)

— Thonni, 1340 (Bibliothèque Impériale, manuscrit latin 9228)

— Thosny, 1405 (Archives de l'Empire, J 801, n°1)

— Toungny, 1482, Tosny, 1553, Tonny, 1572 (Titres de l'Hôtel Dieu de Laon, B 46)

— Thony appartenait autrefois à la Maison du Temple de Boncourt, et se trouvait groupé autour de l'exploitation principale de cette Maison.

— L'église de Pontavert a été construite en 1688, des débris de celle de Thony placée sous le vocable de Saint Georges.

— Thony est complètement détruit.

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Boncourt, canton de Sissonne.

- Bouncurtis, 1107 ; Boncurtis, 1138 ; Boncort, 1157 ; Bouncort, 1157 ; Buncurt, 1169 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache, pages 20, 237, 241, 114)
- Hospitale de Bona curia, 1225 (Généralité de l'évêque de Laon, charte 104)
- Maison du Temple fondée par les Templiers vers 1140.

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne*, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXI

Top

Vailly-sur-Aisne (02)

Seigneurie du Temple de Vailly

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Vailly-sur-Aisne - 02



Localisation: Seigneurie du Temple de Vailly

La terre et seigneurie de Vailly fut une des dernières acquisitions des Templiers dans le Soissonais. Cette terre appartenait à la fin du XIIIe siècle à Pierre, sire de Chambly, chambellan du Roi, et à Marguerite, sa femme.

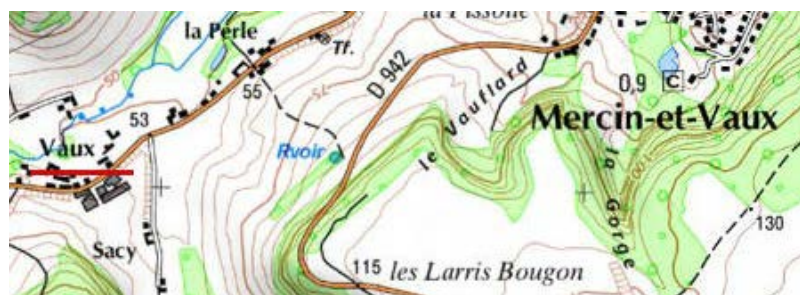
Ceux-ci, par leurs lettres très remarquables, écrites en français, et portant la date du mois de mai 1293, vendirent aux frères de la chevalerie du Temple leur manoir seigneurial, « comme il est pourcainz et enclos de murs, séant à Veelsi, en la diocèse de Soissons, au dehors de ladite ville de Veelsi, près de la rivière de Aisne par devers Soissons », avec 74 arpents de vigne, pré, bois, labour et les revenus seigneuriaux qui en dépendaient en divers lieux, savoir: « Au Treffons Saint-Pierre de Corbie, au lieu dit à la Croix de Aisne, en Thorel, entre deux rues, au Chouquet, Aube Voie, en Josuet, à la Praelle, à la Croisette » ect.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France* - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Vaux-Saint-Nicolas (02)

Domaine du Temple de Vaux

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Soissons-Sud, Commune: Mercin-et-Vaux - 02



Localisation: Domaine du Temple de Vaux

Cette maison est mentionnée dans des lettres de Garin, archidiacre de Soissons, de l'année 1220, par lesquelles Gilles de Ressons, « de Ressuns », et sa femme, ont vendu aux frères de la chevalerie du Temple une vigne d'environ vingt setiers, située à la porte de la maison du Temple de Vaux, « ad portam domui Templi in Vallibus », quitte de toutes charges, sauf d'un denier de cens.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Vaux, hameau commune de Mercin-et-Vaux.

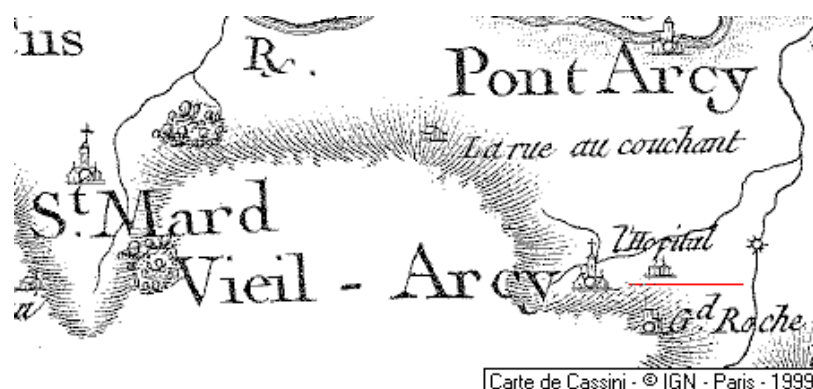
- Villa de Vallibus, 1213 (Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, folio 329)
- Valles-Sancti-Nicholai, 1250 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, folio 130)
- Valles-juxta-Muercin, 1264 (Charte de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons)
- Vaux, 1281 (Bibliothèque Impériale supplément de D., Grenier, 295)
- Vaulx, 1303 ; Vaux-Saint-Nicolas, 1384 ; Vaulx-Saint-Nicolas, 1407 (Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, folios 33, 345)
- Vaux-Saint-Nicolas, XVIIIe siècle (Carte de Cassini)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M.

Viel-Arcy (02)

Maison du Temple de Viel-Arcy

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Fère-en-Tardenois, Commune: Viel-Arcy - 02



Localisation: Maison du Temple de Viel-Arcy

Cette ancienne maison du Temple, qu'on a ensuite nommée l'Hôpital, était située sur le chemin conduisant de Viel-Arcy au Pont-d'Arcy. Les terres qui en dépendaient provenaient en partie d'Aubert Giraut et de Thiery, fils de Pierre le Varenier, qui, par des lettres de l'official de Soissons, du mois d'août 1236, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple des terres sur divers territoires, à Vauberlin, au Bois-de-Vausere, devant le Pont-d'Arcy, « ante Pontem Arsei », au moulin de Vieil-Arcy, « ad molendinum Veteri Arseio », au Gros-Aulne, « ad grossum Alnetum », etc.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Viel-Arcy, canton de Braine.

- Vicus Arsus, 1297 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, page 689)
- Vetus Arseium, XIVe siècle (Cartulaire du chapitre de Reims, folio 139)
- Vieilz-Arceys, 1423 (Archives de l'Empire, trésor des Chartes, registre 172, page 257)
- Vetus Archeium, 1573 (Pouillé du diocèse de Soissons, folio 20)
- Viel-Arcy, 1668 (Archives de la commanderie de Vieil-Arcy)

Aisne 02

Sources: Dictionnaire Topographique du département de l'Aisne, par M. Auguste Matton, Paris Imprimerie Nationale M.

Viffort (02)

Maison du Temple de Viffort

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Condé-en-Brie - 02



Localisation: Maison du Temple de Viffort

Ancienne Maison du Temple, qui comprenait autrefois deux membres ; la terre et seigneurie d'**Essises**, et une maison à Château-Thierry.

La maison du Temple de Viffort et sa chapelle dédiée à saint Georges, se voyaient au XVI^e siècle, sur la gauche de la route de Château-Thierry à Montmirail, dans l'angle formé par la rencontre du chemin de Viffort à Chamblon, avec celui conduisant à la Malmaison.



Eglise de Viffort - Sources: Jack Bocar

La réception dont il vient d'être question, n'était autre que celle du dernier clavaire du Temple de **Prunay** ; elle avait eu lieu vers 1288, au Temple de Viffort juxta Château-Thierry, en la baillie de Brie, selon les termes du procès. Le recevant avait été frère Nicolas de Saint-Alban (ou Saint-Auban), alors précepteur du **Mont-de-Soissons**, venu à Viffort sur l'ordre du frère Arnoul de Wesemale ; parmi les assistants se trouvaient le précepteur de **Passy-Grigny** et frère Thierry d'Aubigny, précepteur de la maison.

Ce Temple avait une chapelle, car le clavaire y fait allusion dans le récit de sa réception: « recipiens duxit eum ad partem, ad cornu altaris cujusdam capelle in qua recipiebatur »



Eglise de Viffort - Sources: Jack Bocar

précepteur de Viffort: vers 1288, frère Thierry d'Aubigny.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome II, pages 410 et 411

Item anno, indicione, pontificatu et die predictis in dicti commissani nostrum notariorum et testium infrascriptorum presencia constitutus, juratus et requisitus eodem modo, frater Stephanus de Romania Remensis diocesis, quinquagenarius vel circa, claviger domus de Prunay. dicti ordinis Templi, dixit per juramentum suum quod bene sunt XIX anni vel

circa elapsi quod ipse fuit receptus in domo de Vifort juxta Castrum Tierrici, ballivie de Bria, per defunctum fratrem Nicolaum de Sancto Albano preceptorem tunc domus de Monte Suessionensi, de mandato fratris Arnulphi de Wisemale, et fuerunt presentes in recepcione sua frater Johannes de Crotay preceptor de Paci, frater Gerardus Agricola et frater Tierricus de Aibigniaco preceptor prediacte domus de Vifort, nec plures quod recolat. Dixit eciam quod recipiens duxit eum ad partem, ad cornu altaris cujusdam capelle in qua recipiebatur, et elevata veste sua, precepit eidem recepto quod oscularetur eum retro in fine spine dorsi, et ipse qui loquitur finxit se hoc facere, sed non fecit.

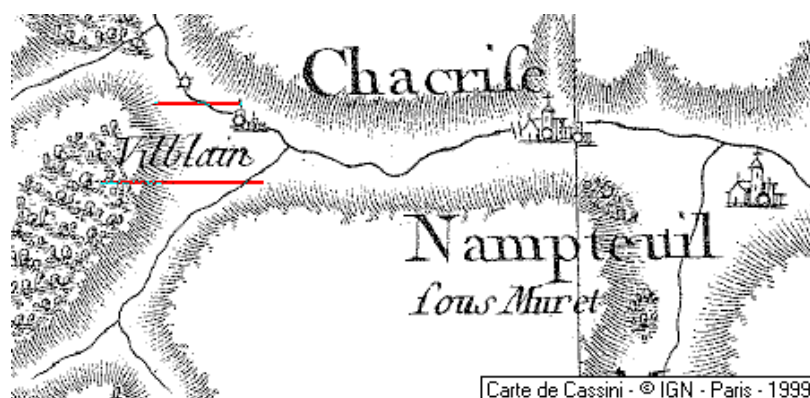
Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Top

Villeblain (02)

Moulin du Temple de Villeblain

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Oulchy-le-Château, Commune: Chacrise - 02



Localisation: Moulin du Temple de Villeblain

Les Templiers possédaient à Villeblain, paroisse de Chacrise, un moulin qui était grevé d'une rente de vingt essieus de blé envers Gérard, seigneur du lieu. Celui-ci voulut bien leur en faire l'abandon en 1269, par des lettres émanées de l'archidiacre de Soissons, du mois de décembre de la même année.

Après la chute des Templiers, la maison du Mont-de-Soissons ayant passé en la possession des Hospitaliers, le Grand-Prieur de France crut devoir faire dresser alors un

état estimatif des biens et revenus de cette commanderie. Cet état écrit en latin porte la date du 10 mars 1309.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Villers-le-Vaste (02)

Domaine du Temple à Villers-le-Vaste

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Neuilly-Saint-Front - 02

Cette maison, avec 200 arpents de bois sur la Herupe, avait été achetée par les Templiers en 1209, aux religieux de la Charité-sur-Loire.

La maison de Villers-le-Vast, à une demi-lieue de Gandelu, est mentionnée dans un acte de l'année 1364, portant accord entre les religieux du couvent de Reuil et Robert de Juilly, Grand-Prieur de France, au sujet d'une redevance de huit muids de blé et d'avoine, qui était due aux religieux sur la maison de Villiers-le-Vaul, membre de la baillie de Sablonnière, et dont les arrérages s'élevaient à plus de 80 muids, attendu que depuis longtemps les terres de cette maison étaient restées incultes, à cause des guerres qui avaient ruiné le pays.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top